



AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

4, Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE

Tél : 03 82 53 25 71

agenda.thionville@gmail.com

RÉGION GRAND EST MAISON DE
LA RÉGION DE THIONVILLE
LONGWY

Dossier N° TH2407-017

Dossier de Diagnostic Technique

Vente



AMIANTE



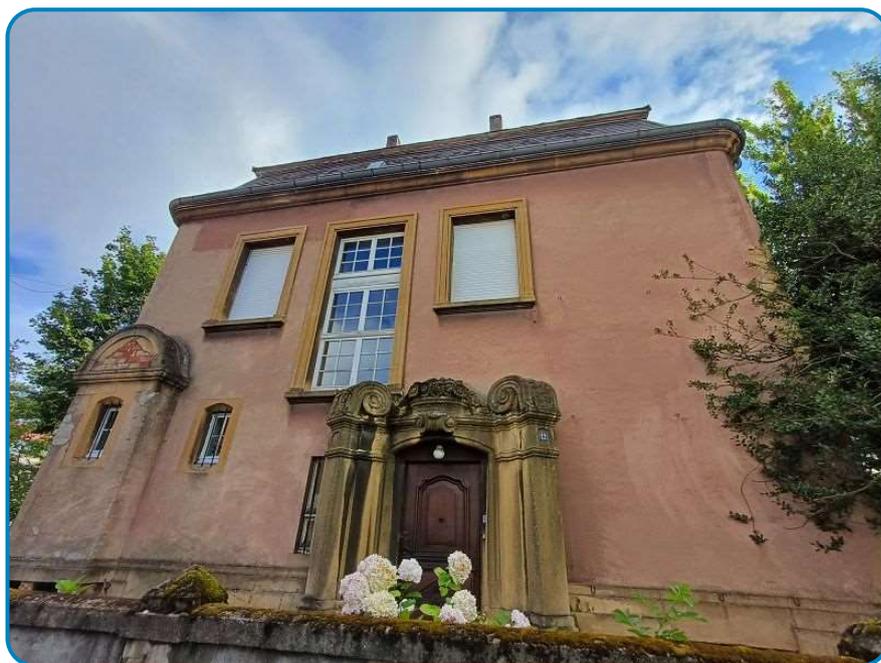
PLOMB



GAZ



DPE



Adresse de l'immeuble

**12, rue de Villars
57100 THIONVILLE**

Date d'édition du dossier

29/07/2024

Donneur d'ordre

**RÉGION GRAND EST MAISON DE LA
RÉGION DE THIONVILLE LONGWY**



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 5.000 € - SIRET : 823 486 394 00021 - APE : 7120B





RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique ⁽⁵⁾
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽⁶⁾
- Information sur la présence d'un risque de mэрule ⁽⁶⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées ⁽⁷⁾
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet ⁽⁸⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁹⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽¹⁰⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽¹⁰⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽¹¹⁾
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) ⁽¹²⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)

⁽⁴⁾ Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes

⁽⁵⁾ Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE

⁽⁶⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁷⁾ Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine

⁽⁸⁾ Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère

⁽⁹⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽¹⁰⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽¹¹⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

⁽¹²⁾ Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr



Nos services de confiance

DIAG MAG Un magazine gratuit d'informations sur les pathologies du diagnostic		DIAG PAY Paiement direct en ligne	
DIAG ZEN Des questions sur votre rapport ? SAV postdiagnostic pour vous accompagner		DIAG ASSIST Quel diagnostic, pour quel bien ? Téléchargez l'appli Diag Assist !	

N'hésitez pas à cliquer sur les QR codes contenus dans les rapports

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble
**12, rue de Villars
57100 THIONVILLE**

Date d'édition du dossier
29/07/2024
Donneur d'ordre
**RÉGION GRAND EST MAISON DE
LA RÉGION DE THIONVILLE
LONGWY**

Réf. cadastrale
12 / 111
N° lot
Sans objet

Descriptif du bien : Maison type F6

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.



AMIANTE

Présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (liste B)

Limite de validité :
Aucune (obligations
réglementaires à vérifier)



PLOMB

Présence de risque immédiat d'exposition au plomb

Unité(s) de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.
Unité(s) de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Limite de validité :
(En cas de présence de plomb)
Vente : 28/07/2025
Location : 28/07/2030



GAZ

Absence d'anomalie

Limite de validité :
Vente : 28/07/2027
Location : 28/07/2030



DPE

326 kWh_{EP}/m²/an



326 kWh/m²/an



67 kg CO₂/m²/an

Limite de validité :
28/07/2034

Consommation en énergie finale : 306 kWh/m²/an

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Listes A & B

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **12, rue de Villars
57100 THIONVILLE**

Référence cadastrale : **12 / 111**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Destination des locaux : **Habitation**

Date permis de construire : **Avant 1949 (selon le propriétaire)**



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : **RÉGION GRAND EST MAISON DE LA RÉGION DE THIONVILLE LONGWY – 26 - 34 rue du Vieux Collège
CS 80021 57100 THIONVILLE**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage : **Christophe GAUTIER**
Certification n°16-646 délivrée le 28/02/2022 pour 7 ans par Abcidia Certification (102 route de Limours
78470 ST RÉMY LÈS CHEVREUSE) Avec mention
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**
4, Place de la Vieille Porte – 57100 THIONVILLE
N° SIRET : **823 486 394 00021**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **01/01/2024 au 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	TH2407-017 #A
Ordre de mission du :	10/07/2024 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	Pas d'accompagnateur
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Laboratoire(s) d'analyses :	Sans objet
Commentaires :	Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâtis en matière de repérage
- Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage
- Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique : Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièrement et les analyses des matériaux et produits
- Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages
- Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante
- Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
il a été repéré des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.**

Récapitulatif des matériaux et produits contenant de l'amiante

Le tableau ci-dessous récapitule les composants de la construction où il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La liste et la localisation de tous les matériaux et produits repérés sont détaillées dans la suite du document.

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation	Méthode	O/R	Photo
N°	DÉSIGNATION				
Éléments extérieurs					
455	Couverture Ardoises fibrociment	Maison Extérieur Toiture	Sur décision de l'opérateur	EP	
456	Mansardes Ardoises fibrociment	Maison Extérieur Toiture	Sur décision de l'opérateur	EP	

Méthode : Après analyse = Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité
Sur décision de l'opérateur = Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit) / Marquage du matériau ou produit / Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la liste B)

O/R : Cette colonne indique les obligations réglementaires et recommandations de gestion liées à l'état de conservation de chaque matériau ou produit

EP : Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)

AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)

AC2 : Action corrective de 2nd niveau (arrêté du 12/12/2012)

EVP : Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

SNE : Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

TCR : Travaux de confinement ou retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.agendadiagnostics.fr/amiante-guide-des-pathologies.html>

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant



DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **10/07/2024**

Rapport rédigé à **THIONVILLE**, le **29/07/2024**

Opérateur de repérage : **Christophe GAUTIER**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise



**AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

4, Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE

Tél : 03 82 53 25 71

SIRET : 823 486 394 00021 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiant-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiant-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiant-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Néant

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
 - ▶ Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :
 - Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B) ;
 - Après analyse : Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'expliciter la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire	
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire	
	Désignation	Description courante de l'élément de construction	
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')	
Sondages et prélèvements	Px	Référence du prélèvement	
	Dx	Référence de la décision opérateur (DO)	
	Zx	Référence de la zone présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) Une ZPSO est la partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages ou parties d'ouvrage sont semblables. Chaque ZPSO comporte un ou plusieurs prélèvement(s) ou décision(s) de l'opérateur. Le récapitulatif des ZPSO figure au tout début des Annexes.	
		Prélèvement : si le pictogramme est rouge, alors le matériau ou produit est amianté	
		Prélèvement négatif, en contradiction avec la ZPSO à laquelle il est rattaché, qui est amiantée	
		Sondage : si le pictogramme est rouge, alors le matériau ou produit est amianté Le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif.	
		Présence d'amiante	
Paroi		Susceptible de contenir de l'amiante, en attente de résultat d'analyse	
	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre	
	SO	Sol	
	PL	Plafond	
	État de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante	
Préconisation	Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
		AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)
		AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)
	Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrément dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
TCR		Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)	

Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogramme 'a' souligné en rouge et prélèvement ou sondage en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante ou en attente de résultats d'analyse, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison Rez de chaussée Entrée	2	Mur Faïence (A)		
	3	Mur Faïence (D)		
	4	Mur Plâtre Peinture (A)		
	5	Mur Plâtre Peinture (B)		
	6	Mur Plâtre Peinture (C)		
	7	Mur Plâtre Peinture (D)		
	8	Plafond Plâtre Peinture		
	9	Plinthes Carrelage		
	11	Sol Parquet stratifié		
Maison Rez de chaussée WC	15	Evacuations eaux PVC		
	18	Mur Faïence (A)		
	19	Mur Faïence (B)		
	20	Mur Faïence (C)		
	21	Mur Faïence (D)		
	22	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (A)		
	23	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (B)		
	24	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (C)		
	25	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (D)		
26	Plafond Plâtre Peinture			
27	Plinthes Carrelage			
29	Sol Stratifié			
Maison Rez de chaussée Débarras	35	Mur Faïence (A)		
	36	Mur Faïence (B)		
	37	Mur Faïence (C)		
	38	Mur Faïence (D)		
	39	Mur Plâtre Peinture (A)		
	40	Mur Plâtre Peinture (B)		
	41	Mur Plâtre Peinture (C)		
	42	Mur Plâtre Peinture (D)		
	43	Plafond Plâtre Peinture		
44	Plinthes Carrelage			
46	Sol Stratifié			
Maison Rez de chaussée Cuisine	55	Evacuations eaux PVC		
	58	Mur Faïence (A)		
	59	Mur Faïence (B)		
	60	Mur Faïence (C)		
	61	Mur Faïence (D)		
	66	Plafond Plâtre Peinture		
	67	Plinthes Carrelage		
	69	Sol Stratifié		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison Rez de chaussée Dégagement	75	Mur Faïence (A)		
	76	Mur Faïence (B)		
	77	Mur Faïence (C)		
	78	Mur Plâtre Peinture (A)		
	79	Mur Plâtre Peinture (B)		
	80	Mur Plâtre Peinture (C)		
	81	Mur Plâtre Peinture (D)		
	82	Plafond Plâtre Peinture		
	83	Plinthes Carrelage		
Maison Rez de chaussée Escalier accès 1er étage	85	Sol Parquet bois		
	93	Marches et contre marches Bois Peinture		
	94	Mur Plâtre Peinture (B)		
	95	Mur Plâtre Peinture (C)		
	96	Mur Plâtre Peinture (D)		
	97	Plinthes Bois Peinture		
	98	Sol palier intermédiaire Parquet bois		
Maison Rez de chaussée Salle à manger	99	Sous face escaliers Plâtre Peinture		
	109	Mur Plâtre Papier peint et peinture (A)		
	110	Mur Plâtre Papier peint et peinture (B)		
	111	Mur Plâtre Papier peint et peinture (C)		
	112	Mur Plâtre Papier peint et peinture (D)		
	113	Plafond Plâtre Peinture		
	114	Plinthes Bois Peinture		
Maison Rez de chaussée Séjour	117	Sol Parquet bois		
	131	Mur Bois Peinture (A)		
	132	Mur Bois Peinture (B)		
	133	Mur Bois Peinture (C)		
	134	Mur Bois Peinture (D)		
	135	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (A)		
	136	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (B)		
	137	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (C)		
	138	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (D)		
	139	Plafond Plâtre Peinture		
Maison Rez de chaussée Balcon salle à manger séjour	140	Plinthes Bois Peinture		
	143	Sol Parquet bois		
	147	Sol Carrelage		

Maison Rez de chaussée Salon	156	Mur Bois Peinture (A)
	157	Mur Bois Peinture (B)
	158	Mur Bois Peinture (C)
	159	Mur Bois Peinture (D)
	160	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (A)
	161	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (B)
	162	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (C)
	163	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (D)
	164	Plafond Plâtre Peinture
	165	Plinthes Bois Peinture
	167	Sol Parquet bois
Maison Rez de chaussée Entrée 2	174	Marches et contre marches Granit
	175	Mur Faïence (B)
	176	Mur Faïence (C)
	177	Mur Plâtre Peinture (A)
	178	Mur Plâtre Peinture (B)
	179	Mur Plâtre Peinture (C)
	180	Mur Plâtre Peinture (D)
	181	Plafond Plâtre Peinture
	182	Plinthes Carrelage
	185	Sol Carrelage
Maison Rez de chaussée Escalier accès sous-sol	191	Marches et contre marches Béton
	192	Mur Plâtre Peinture (A)
	193	Mur Plâtre Peinture (B)
	194	Mur Plâtre Peinture (C)
	195	Plafond Plâtre Peinture
	196	Plinthes Carrelage
	198	Sol Carrelage
Maison Sous - sol Dégagement	200	Calorifuge Laine de verre PVC
	201	Mur Pierres Enduit ciment (A)
	202	Mur Pierres Enduit ciment (B)
	203	Mur Pierres Enduit ciment (C)
	204	Mur Pierres Enduit ciment (D)
	205	Plafond Béton
	206	Sol béton
Maison Sous - sol Cave 1	207	Calorifuge Bourre laineuse / plâtre
	208	Calorifuge Laine de verre PVC
	209	Evacuations eaux Fonte et pvc
	213	Mur Pierres Enduit ciment (A)
	214	Mur Pierres Enduit ciment (B)
	215	Mur Pierres Enduit ciment (C)
	216	Mur Pierres Enduit ciment (D)
	217	Plafond Béton
220	Sol Béton	

Maison Sous - sol Cave 2	221	Mur Pierres Enduit ciment (C)
	222	Mur Pierres Enduit ciment (D)
	226	Calorifuge Bourre laineuse / plâtre
	227	Sol Béton
	228	Plafond Béton
	229	Mur Pierres Enduit ciment (A)
	230	Mur Pierres Enduit ciment (B)
Maison Sous - sol Cave 3	231	Calorifuge Bourre laineuse / plâtre
	234	Mur Pierres Enduit ciment (A)
	235	Mur Pierres Enduit ciment (B)
	236	Mur Pierres Enduit ciment (C)
	237	Mur Pierres Enduit ciment (D)
	238	Plafond Béton
	240	Sol Béton
Maison Sous - sol Chaufferie	241	Calorifuge Bourre laineuse / plâtre
	242	Calorifuge Laine de verre PVC
	243	Evacuations eaux PVC
	247	Mur Pierres Enduit ciment (A)
	248	Mur Pierres Enduit ciment (B)
	249	Mur Pierres Enduit ciment (C)
	250	Mur Pierres Enduit ciment (D)
	251	Plafond Béton
253	Sol Béton	
Maison 1er étage Dégagement	254	Murs Plâtre Peinture (A)
	255	Murs Plâtre Peinture (B)
	256	Murs Plâtre Peinture (C)
	257	Murs Plâtre Peinture (D)
	258	Plafond Plâtre Peinture
	259	Plinthes Bois Peinture
	260	Sol Paquet bois
Maison 1er étage Salle de bains - WC	264	Evacuations eaux PVC
	266	Mur Faïence (A)
	267	Mur Faïence (B)
	268	Mur Faïence (C)
	269	Mur Faïence (D)
	270	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (A)
	271	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (B)
	272	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (C)
	273	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (D)
	274	Plafond Plâtre Peinture
276	Sol Carrelage	

Maison 1er étage Chambre 1	286	Mur Plâtre Papier peint (A)
	287	Mur Plâtre Papier peint (B)
	288	Mur Plâtre Papier peint (C)
	289	Mur Plâtre Papier peint (D)
	290	Plafond Plâtre Peinture
	291	Plinthes Bois Peinture
	293	Sol Parquet bois
Maison 1er étage Chambre 2	298	Sol Parquet bois
	299	Plafond Plâtre Peinture
	300	Mur Plâtre Papier peint (A)
	301	Mur Plâtre Papier peint (B)
	302	Mur Plâtre Papier peint (C)
	303	Mur Plâtre Papier peint (D)
	304	Plinthes Bois Peinture
Maison 1er étage Chambre 3	322	Mur Plâtre Papier peint (A)
	323	Mur Plâtre Papier peint (B)
	324	Mur Plâtre Papier peint (C)
	325	Mur Plâtre Papier peint (D)
	326	Plafond Plâtre Peinture
	327	Plinthes Bois Peinture
	330	Sol Parquet bois
Maison 1er étage Balcon chambre 3	334	Sol Revêtement d'étanchéité
Maison 1er étage Chambre 4	340	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (A)
	341	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (B)
	342	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (C)
	343	Mur Plâtre Toile de verre / peinture (D)
	344	Plafond Plâtre Peinture
	345	Plinthes Bois Peinture
	347	Sol Parquet bois
Maison 1er étage Chambre 5	351	Sol Parquet bois
	352	Plafond Plâtre Peinture
	353	Mur Plâtre Papier peint (A)
	354	Mur Plâtre Papier peint (B)
	355	Mur Plâtre Papier peint (C)
	356	Mur Plâtre Papier peint (D)
	357	Mur Plâtre Papier peint (E)
	358	Mur Plâtre Papier peint (F)
Maison 1er étage Escalier accès combles	377	Marches et contre marches Bois Peinture
	378	Mur Plâtre Peinture (B)
	379	Mur Plâtre Peinture (C)
	380	Mur Plâtre Peinture (D)
	381	Plafond Plâtre Peinture
	382	Plinthes Bois Peinture
	383	Sol Parquet bois

Maison Combles et greniers Dégagement	385	Mur Plâtre Peinture (A)
	386	Mur Plâtre Peinture (B)
	387	Mur Plâtre Peinture (C)
	388	Mur Plâtre Peinture (D)
	389	Plafond Plâtre Peinture
	390	Plinthes Bois Peinture
	392	Sol Parquet bois
Maison Combles et greniers Grenier	393	Charpente Bois
	397	Mur Pierres Enduit ciment (A)
	398	Mur Pierres Enduit ciment (B)
	399	Mur Pierres Enduit ciment (C)
	400	Mur Pierres Enduit ciment (D)
	401	Mur Pierres Enduit ciment (E)
	402	Mur Pierres Enduit ciment (F)
	403	Sol Béton
Maison Combles et greniers Pièce 1	410	Mur Plâtre Peinture (A)
	411	Mur Plâtre Peinture (B)
	412	Mur Plâtre Peinture (C)
	413	Mur Plâtre Peinture (D)
	414	Plafond Plâtre Peinture
	415	Plinthes Bois Peinture
	417	Sol Parquet bois
Maison Combles et greniers Pièce 2	423	Mur Plâtre Papier peint (A)
	424	Mur Plâtre Papier peint (B)
	425	Mur Plâtre Papier peint (C)
	426	Mur Plâtre Papier peint (D)
	427	Mur Plâtre Peinture (C)
	428	Plafond Plâtre Peinture
	429	Plinthes Bois Peinture
	431	Sol Parquet bois
Maison Combles et greniers Pièce 3	436	Mur Plâtre Papier peint (A)
	437	Mur Plâtre Papier peint (B)
	438	Mur Plâtre Papier peint (C)
	439	Mur Plâtre Papier peint (D)
	440	Mur Plâtre Papier peint (E)
	441	Mur Plâtre Papier peint (F)
	442	Mur Plâtre Papier peint (G)
	443	Mur Plâtre Papier peint (H)
	444	Plafond Plâtre Peinture
	445	Plinthes Bois Peinture
Maison Combles et greniers Placards pièce 3	447	Sol Parquet bois
	449	Mur Plâtre Peinture (B)
	450	Mur Plâtre Peinture (C)
	451	Mur Plâtre Peinture (D)
	452	Plafond Plâtre Peinture
454	Sol Bois	

Maison Extérieur Toiture	455	Couverture Ardoises fibrociment		D1 / Z1		
	456	Mansardes Ardoises fibrociment		D2 / Z2		
Maison Extérieur Façades	457	Chéneaux et descentes Zinc et fonte				
	458	Murs Pierres Enduit ciment				

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO/ ZH	DO	EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi					
455	Toitures / Ardoises	Maison Extérieur Toiture		Z1/A	D1		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						
456	Bardages et façades légères / Ardoises	Maison Extérieur Toiture		Z2/A	D2		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						

APRÈS ANALYSE

Néant

Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

APRÈS ANALYSE

Néant

ANNEXES

Obligations liées à l'état de conservation des matériaux et produits

MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

Il s'agit des matériaux et produits autres que les flocages, les calorifugeages et les faux plafonds.

Critères utilisés dans la grille d'évaluation

En cas de présence de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante (MPCA), les propriétaires doivent faire évaluer leur état de conservation par un opérateur de repérage certifié, au moyen d'une grille d'évaluation définie par arrêté ministériel (article R1334-21 du Code de la Santé Publique, arrêté du 12/12/2012).

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte : les agressions physiques intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ; la sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte. Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc...

Recommandations réglementaires

En fonction du résultat de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, le rapport de repérage émet des recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes (arrêté du 12/12/2012) :

■ EP : Évaluation périodique

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Nous préconisons une périodicité de 3 ans, comme pour les MPCA de la liste A.

■ AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

■ AC2 : Action corrective de 2nd niveau

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures de protection ou de retrait n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante ; cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ; durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En cas de travaux de confinement ou de retrait

Lorsque des travaux de confinement ou de retrait de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire doit faire procéder à un **examen visuel** de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage certifié, ainsi qu'à une **mesure d'empoussièrement** dans l'air (qui doit être inférieur ou égal à 5 fibres/litre) après démantèlement du dispositif de confinement (article R1334-29-3 du Code de la Santé Publique).

Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

Une ZPSO est la partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages ou parties d'ouvrage sont semblables. La notion de ZPSO permet à l'opérateur de repérage d'optimiser ses investigations en réduisant le nombre de prélèvements devant être réalisés pour analyse. C'est grâce à des sondages sur les composants de la construction concernés que l'opérateur de repérage détermine les ZPSO.

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		P/D	Commentaire
N°	DÉSIGNATION	Local	Paroi		
 Z1 : Couverture Ardoises fibrociment					
455	Couverture Ardoises fibrociment	Maison Extérieur Toiture		D1	
 Z2 : Mansardes Ardoises fibrociment					
456	Mansardes Ardoises fibrociment	Maison Extérieur Toiture		D2	

P/D : Prélèvement / Décision opérateur

Rapports précédemment réalisés

Néant

Plans et croquis

- Planche 1/5 : Maison - Sous - sol
- Planche 2/5 : Maison - Rez de chaussée
- Planche 3/5 : Maison - 1er étage
- Planche 4/5 : Maison - Combles et greniers
- Planche 5/5 : Maison - Extérieur

Légende					
	Zone amiantée		Zone non amiantée		Zone incertaine, en attente de résultats d'analyse
	Local non visité		Investigation approfondie à réaliser		Emplacement du prélèvement (P) ou du sondage (D ou ZPSO)

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE
N° dossier : TH2407-017 #A			
N° planche : 1/5	Version : 1	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison - Sous - sol

Document sans échelle remis à titre indicatif

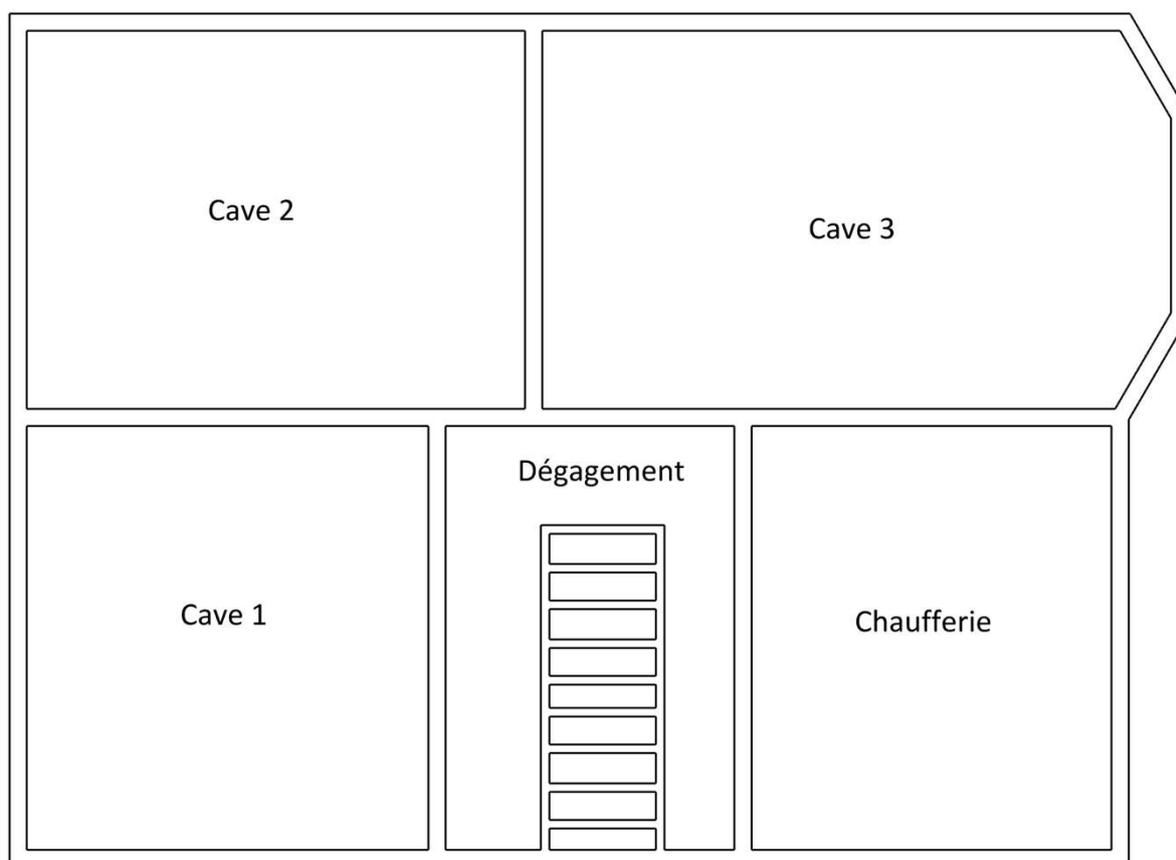
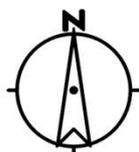


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i>	12, rue de Villars 57100 THIONVILLE
<i>N° dossier :</i> TH2407-017 #A				
<i>N° planche :</i> 2/5	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i>	Maison - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

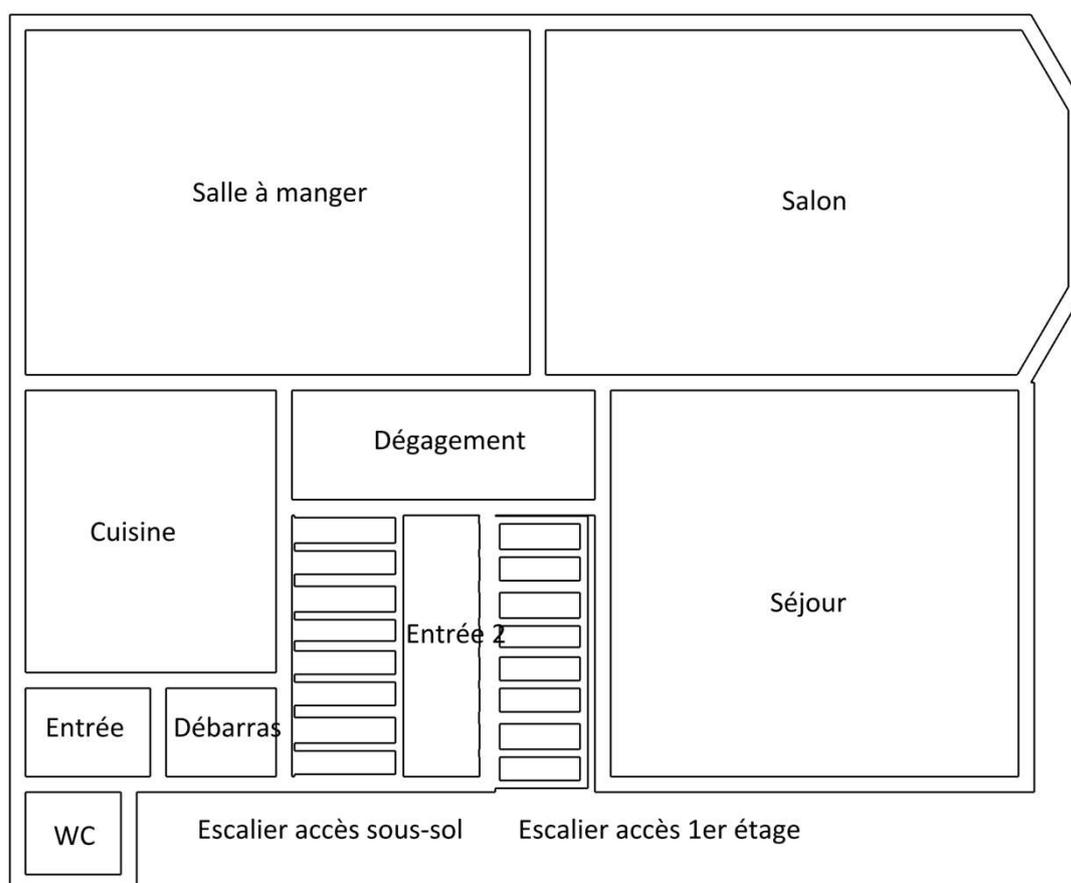
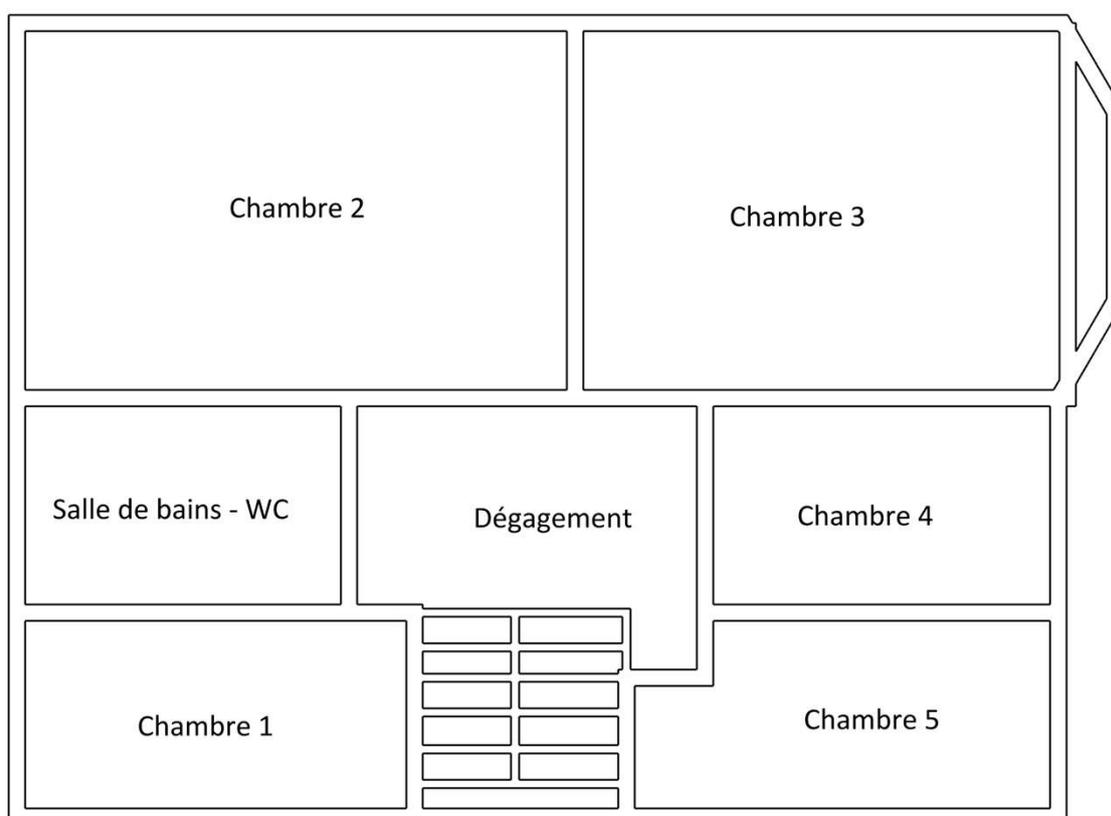


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier :</i> TH2407-017 #A				
<i>N° planche :</i> 3/5	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Escalier accès combles

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier :</i> TH2407-017 #A				
<i>N° planche :</i> 4/5	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison - Combles et greniers	

Document sans échelle remis à titre indicatif

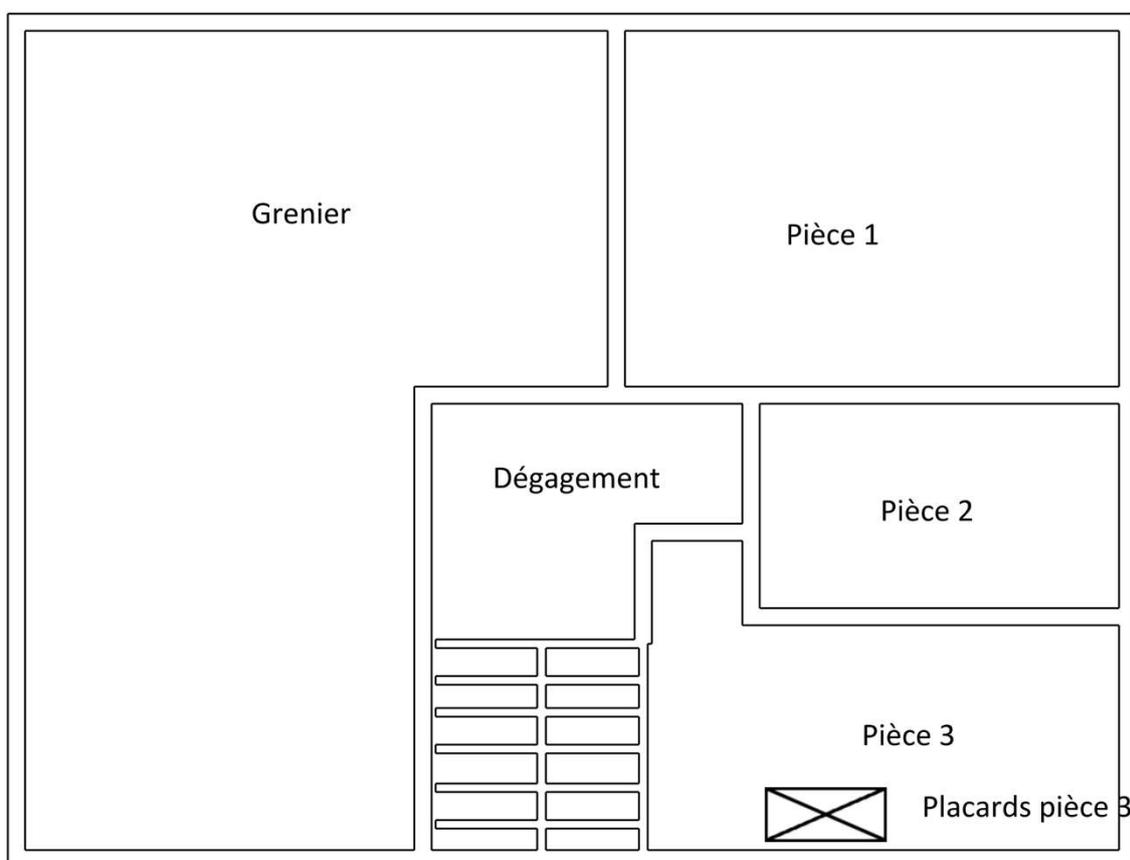
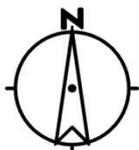
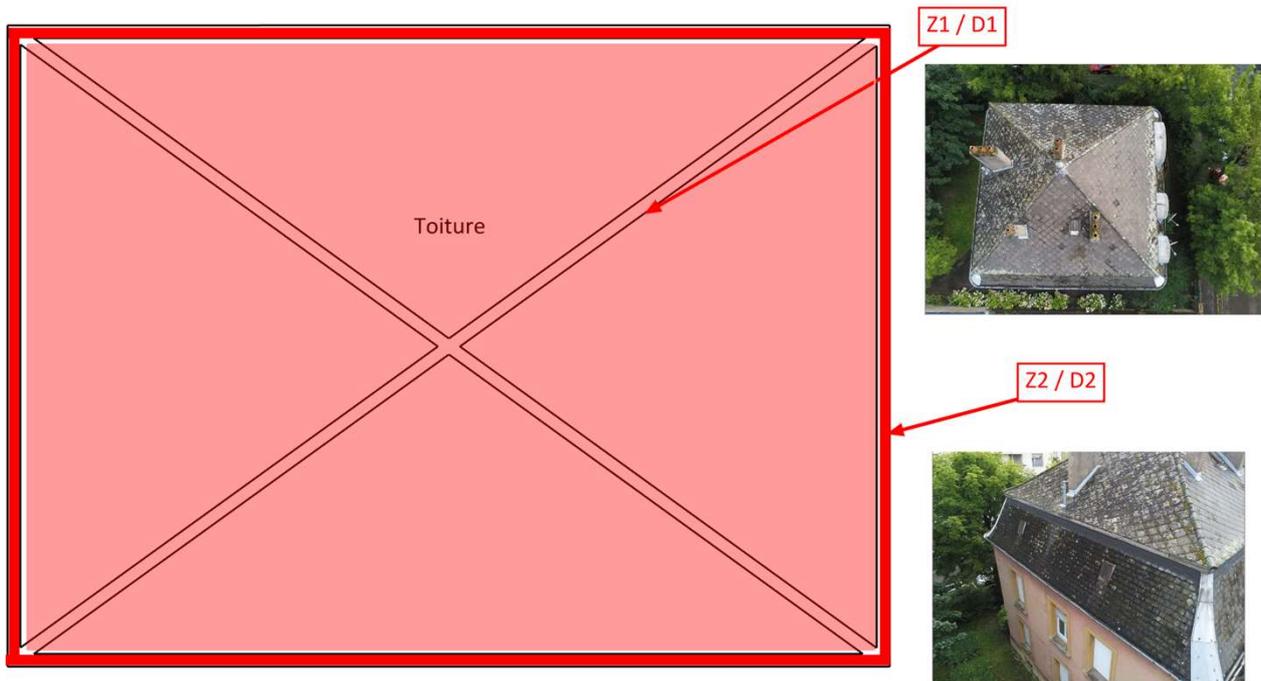


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier :</i> TH2407-017 #A				
<i>N° planche :</i> 5/5	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison - Extérieur	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Attestation d'assurance

Certifications

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

AXA

AXA France IARD, atteste que :

ATDI
Monsieur Christophe GAUTIER
4 Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE

Bénéficiaire du contrat n° 1075853004 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271 - 1 à R 271 - 4 et L 271 - 8 à L 271 - 9 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque le règlementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, construction de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Mesure de concentration en plomb dans les poussières

Etat de l'installation inférieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation inférieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement

Messurage surface privative (SFP)

Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'exécution et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux local

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic Nitréval

Diagnostic de performance sismique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millimètres de copropriété, tambours de charges

Diagnostic Technique Global (DTG) / Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'Assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1^{er} janvier 2024 au 31^{er} janvier 2025**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etabli à PARIS LA DEFENSE, le 19 décembre 2023, pour la Société AXA

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 798 080 Euros
Siège social : 313, Terrasse de France - 92127 Nanterre Cedex 921 027 400 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 037 400
Opérations d'assurances exclues de TVA - n°: 281-C CO - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

1/1

CERTIFIE

abcidia
CERTIFICATION

opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GAUTIER Christophe
sous le numéro 16-646

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante sans mention	Prise d'effet : 28/02/2022	Validité : 27/02/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			
<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante avec mention	Prise d'effet : 28/02/2022	Validité : 27/02/2029
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE individuel	Prise d'effet : 17/02/2023	Validité : 16/02/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE tous types de bâtiments	Prise d'effet : 17/02/2023	Validité : 16/02/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			
<input checked="" type="checkbox"/>	Gaz	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			
<input checked="" type="checkbox"/>	CREP	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			
<input checked="" type="checkbox"/>	Electricité	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.			

16-646 - v13 - 08/03/2023

cofrac

Véronique DELMAY
Coopérative des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4^e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Pierre-le-Chemin - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Christophe GAUTIER, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet Agenda Diagnostics

ATDI

4 place de la vieille porte 57100 Thionville

SAS au capital de 5 000 €

SIRET 823 486 394 000 21

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : **12, rue de Villars
57100 THIONVILLE**

Référence cadastrale : **12 / 111**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Contexte de la mission : Avant vente Avant mise en location
 Avant travaux dans les parties communes



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : **RÉGION GRAND EST MAISON DE LA RÉGION DE THIONVILLE LONGWY - 26 - 34 rue du Vieux Collège
CS 80021 57100 THIONVILLE**

Donneur d'ordre : **RÉGION GRAND EST MAISON DE LA RÉGION DE THIONVILLE LONGWY - 26 - 34 rue du Vieux Collège
CS 80021 57100 THIONVILLE**

OPÉRATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : **29/07/2024**

Mission réalisée le : **10/07/2024**

Auteur du constat : **Christophe GAUTIER**

Contrat d'assurance : **AXA N° : 10755853504**

Validité : **01/01/2024 au 01/01/2025**

APPAREIL À FLUORESCENCE X

Modèle : **Fondis Electronic Pb200i**

N° de série : **8520**

Date chargement source : **25 AOÛT 2021**

Nature du radionucléide : **Co-57**

Activité : **185 MBq**

ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées : Oui Non

Par des enfants mineurs : Oui Non

Dont enfants de moins de 6 ans : Oui Non



CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	512	136	248	5	100	23
Pourcentage	100,00 %	26.56 %	48.44 %	0.98 %	19.53 %	4.49 %

Unité(s) de diagnostic de classe 3 : En application de l'article L1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	TH2407-017 #P
Ordre de mission du :	10/07/2024 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Opérateur de diagnostic :	Christophe GAUTIER Certification n°16-646 délivrée le 15/01/2021 pour 7 ans par Abcidia Certification (102 route de Limours 78470 ST RÉMY LÈS CHEVREUSE)
Année de construction du bien :	Avant 1949 (selon le propriétaire)
Occupant des parties privatives :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire :
Accompagnateur(s) :	Pas d'accompagnateur
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Laboratoire(s) d'analyses :	Sans objet
Commentaires :	Néant

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence de plomb
- Articles R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique : Constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

SYNTHÈSE DU CONSTAT

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il a été constaté l'existence de risque immédiat d'exposition au plomb.**

Validité du présent constat : 1 an (28/07/2025) si utilisé avant vente, 6 ans (28/07/2030) si utilisé avant mise en location

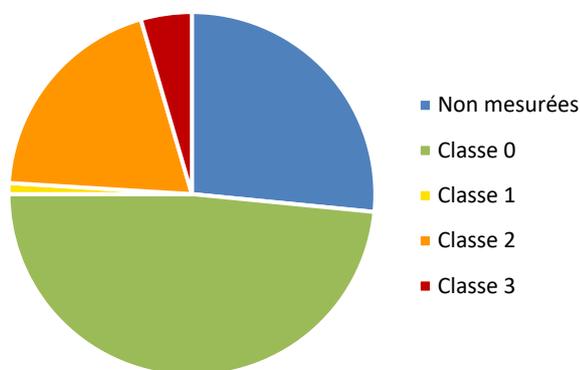
À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.
Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/plomb-guide-des-pathologies.html>

Répartition des unités de diagnostic



Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Le classement des unités de diagnostic est lié à la concentration en plomb et à la nature de la dégradation (voir ci-après § « Méthodologie employée ») :

- ▶ Non mesurées : Mesure impossible (ex : Hauteur > 3 m) ou Mesure inutile (ex : Matériau récent)
- ▶ Classe 0 : < 1 mg/cm²
- ▶ Classe 1 : ≥ 1 mg/cm² + Non dégradé (ND) ou non visible (NV)
- ▶ Classe 2 : ≥ 1 mg/cm² + État d'usage (EU)
- ▶ Classe 3 : ≥ 1 mg/cm² + Dégradé (D)

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		X
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		X
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI	Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		X
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce		X
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité		X

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Constatations diverses

Néant

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
≥ seuil		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Usure par friction, traces de chocs, microfissures...	État d'usage (EU)	2
	Pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes...	Dégradé (D)	3

LOCAUX VISITÉS & RÉSULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
626					Mesure test	1,0			

Maison Rez de chaussée Entrée

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
2	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,2		0	
3					Sud	0,3			
4	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,3	D	3	Écaillage – Cloquage
5	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,4	D	3	Écaillage – Cloquage
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,7	D	3	Écaillage – Cloquage
7	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,6	D	3	Écaillage – Cloquage
8	A	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
9					Dormant	0,1			
10	A	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
11					Dormant	0,4			
-	SO	Sol	Parquet stratifié		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Plinthes	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-	A	Porte d'entrée	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **12**
 Nombre d'unités de classe 3 : **4**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **10**
 % d'unités de classe 3 : **33 %**

Maison Rez de chaussée WC

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
12	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,4		0	
13					Sud	0,1			
14	A	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	> 1 m	7,5	EU	2	Traces de chocs
15	B	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	> 1 m	6,4	EU	2	Traces de chocs
16	C	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	> 1 m	8,3	EU	2	Traces de chocs
17	D	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	> 1 m	8,1	EU	2	Traces de chocs
18	A	Porte - Intérieur	Bois	Peinture	> 1 m	7,5	EU	2	Traces de chocs
19	A	Encadrement de porte - Intérieur	Bois	Peinture	> 1 m	7,7	EU	2	Traces de chocs
20	A	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	8,6	EU	2	Microfissures
21	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	7,9	EU	2	Traces de chocs
22	C	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
23					Dormant	0,5			
24	C	Tablette fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
25					Dormant	0,1			
26	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Toile de verre / peinture	Ouvrant	0,1		0	
27					Dormant	0,1			
28	C	Embrasure fenêtre - Extérieur	Plâtre	Toile de verre / peinture	Ouvrant	0,4		0	
29					Dormant	0,5			
-	SO	Sol	Stratifié		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Plinthes	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Allège fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Evacuations eaux		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **21**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **18**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Rez de chaussée Débarras

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
30	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
31					Sud	0,4			
32	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,7	D	3	Écaillage
33	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	10,6	D	3	Écaillage
34	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,2	D	3	Écaillage
35	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	8,6	D	3	Écaillage
36	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	7,9	EU	2	Traces de chocs
37	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Milieu	8,7	EU	2	Traces de chocs
38	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	8,6	EU	2	Traces de chocs
39	D	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	8,4	EU	2	Traces de chocs
40	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	8,4	D	3	Écaillage
41					Droite	8,3			
-	SO	Sol	Stratifié		Mesure inutile				Matériau récent
-	A	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Plinthes	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Allège fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **17**
 Nombre d'unités de classe 3 : **5**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **12**
 % d'unités de classe 3 : **29 %**

Maison Rez de chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
42	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,6		0	
43					Sud	0,2			
44	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	9,4	EU	2	Traces de chocs
45	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	8,9	EU	2	Traces de chocs
46	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	8,9	EU	2	Traces de chocs
47	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	12,3	EU	2	Traces de chocs
48	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	7,9	EU	2	Traces de chocs
49	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	> 1 m	9,4	EU	2	Traces de chocs
50	B	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,9	EU	2	Traces de chocs
51	B	Volet fenêtre 1 - Intérieur		PVC	Ouvrant	0,1		0	
52					Dormant	0,4			
53	B	Volet fenêtre 1 - Extérieur		PVC	Ouvrant	0,2		0	
54					Dormant	0,4			
55	B	Embrasure fenêtre 1 - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	12,6	EU	2	Traces de chocs
56					Droite	13,5			
57	B	Fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	8,8	EU	2	Traces de chocs
58	B	Embrasure fenêtre 2 - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	8,9	EU	2	Traces de chocs
59					Droite	10,6			
-	SO	Sol	Stratifié		Mesure inutile				Matériau récent
-	A	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Plinthes	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Tablette fenêtre 1	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Embrasure fenêtre 1	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Allège fenêtre 1	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Volet fenêtre 2		PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-	B	Tablette fenêtre 2	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Embrasure fenêtre 2	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Allège fenêtre 2	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Evacuations eaux		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

 Nombre d'unités de diagnostic : **27**

 Nombre de mesures : **18**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison Rez de chaussée Dégagement

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
60	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
61					Sud	0,3			
62	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
63					> 1 m	0,2			
64	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
65					> 1 m	0,5			
66	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
67					> 1 m	0,5			
68	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
69					> 1 m	0,2			
70	B	Porte	Bois	Peinture	> 1 m	8,9	EU	2	Traces de chocs
71	B	Encadrement de porte	Bois	Peinture	< 1 m	9,1	EU	2	Traces de chocs
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Plinthes	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **12**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **12**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Rez de chaussée Escalier accès 1er étage

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
72		Marches et contre marches	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
73	Droite				0,6				
74		Limons	Bois	Peinture	Bas	9,9	D	3	Faïence
75		Main courante	Bois	Vernis	Gauche	0,4		0	
76					Droite	0,5			
77		Main courante	Bois	Peinture	Gauche	0,6		0	
78					Droite	0,5			
79		Balustres	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
80					Droite	0,6			
81		Sous face escaliers	Plâtre	Peinture	Gauche	0,4		0	
82					Droite	0,5			
83	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
84					> 1 m	0,4			
85	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
86					> 1 m	0,4			
87	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
88					> 1 m	0,4			
89		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	7,4	EU	2	Traces de chocs
90	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
91					Dormant	0,4			
92	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
93					Dormant	0,4			
94	B	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
95					Dormant	0,4			
96	B	Tablette fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
97					Dormant	0,6			
98	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Droite	8,8	D	3	Fissures
99	B	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
100					Dormant	0,3			
101	B	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
102					Dormant	0,5			
-	SO	Sol palier intermédiaire	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **18**
 Nombre d'unités de classe 3 : **2**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **31**
 % d'unités de classe 3 : **11 %**

Maison Rez de chaussée Salle à manger

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
103	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
104					Sud	0,5			
105	A	Mur	Plâtre	Papier peint et peinture	< 1 m	0,6		0	
106					> 1 m	0,2			
107	B	Mur	Plâtre	Papier peint et peinture	< 1 m	0,3		0	
108					> 1 m	0,4			
109	C	Mur	Plâtre	Papier peint et peinture	< 1 m	0,6		0	
110					> 1 m	0,6			
111	D	Mur	Plâtre	Papier peint et peinture	< 1 m	0,3		0	
112					> 1 m	0,1			
113		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	8,9	ND	1	
114	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	8,3	EU	2	Traces de chocs
115	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Droite	9,6	EU	2	Traces de chocs
116	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
117					Dormant	0,2			
118	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
119					Dormant	0,4			
120	B	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Bas	9,7	EU	2	Traces de chocs
121	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Gauche	10,8	EU	2	Traces de chocs
122					Dormant	0,6			
123	B	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint et peinture	Ouvrant	0,3		0	
124					Dormant	0,3			
125	B	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint et peinture	Ouvrant	0,2		0	
126					Dormant	0,3			
127	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	8,5	EU	2	Traces de chocs
128	C	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Bas	8,8	EU	2	Traces de chocs
129	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Droite	10,0	EU	2	Traces de chocs
130	C	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint et peinture	Ouvrant	0,1		0	
131					Dormant	0,1			
132	C	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint et peinture	Ouvrant	0,2		0	
133					Dormant	0,5			
134	C	Porte fenêtre	Bois	Peinture	Ouvrant	9,1	EU	2	Traces de chocs
135	C	Embrasure	Plâtre	Peinture	Gauche	0,5		0	
136					Droite	0,3			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-	C	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-	C	Volet porte fenêtre		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

 Nombre d'unités de diagnostic : **25**

 Nombre de mesures : **34**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison Rez de chaussée Séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
137	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
138					Sud	0,2			
139	A	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,4		0	
140					> 1 m	0,2			
141	B	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,2		0	
142					> 1 m	0,1			
143	C	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,6		0	
144					> 1 m	0,4			
145	D	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,1		0	
146					> 1 m	0,3			
147	A	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	7,8	D	3	Écaillage
148	B	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	8,0	D	3	Écaillage
149	C	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	7,7	D	3	Écaillage
150	D	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	9,7	D	3	Écaillage
151		Plinthes	Bois	Peinture	< 1 m	8,7	EU	2	Traces de chocs
152	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	7,9	EU	2	Traces de chocs
153	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
154					Dormant	0,3			
155	B	Porte fenêtre	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
156					Dormant	0,3			
157	B	Embrasure	Plâtre	Peinture	Gauche	9,8	D	3	Traces de grattage
158	C	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	7,9	EU	2	Microfissures
159	C	Tablette fenêtres - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	10,8	EU	2	Microfissures
160	C	Allège fenêtres - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
161					Dormant	0,6			
162	C	Allège fenêtres - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
163					Dormant	0,4			
164	C	Embrasure fenêtres - Intérieur	Plâtre	Toile de verre / peinture	Ouvrant	0,1		0	
165					Dormant	0,3			
166	C	Embrasure fenêtres - Extérieur	Plâtre	Toile de verre / peinture	Ouvrant	0,3		0	
167					Dormant	0,2			
168	C	Fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,1	EU	2	Microfissures
169	C	Fenêtre 3 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,7	EU	2	Microfissures
170	C	Grilles de défense	Métal	Peinture	Gauche	0,6		0	
171					Droite	0,2			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Volet		PVC	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Volets		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **26**
 Nombre d'unités de classe 3 : **5**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **35**
 % d'unités de classe 3 : **19 %**

Maison Rez de chaussée Balcon salle à manger séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
172		Garde Corps	Métal	Peinture	Gauche	0,1		0	
173					Droite	0,3			
-	SO	Sol	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné

 Nombre d'unités de diagnostic : **2**

 Nombre de mesures : **2**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison Rez de chaussée Salon

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
174	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
175					Sud	0,1			
176	A	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,2		0	
177					> 1 m	0,2			
178	B	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,6		0	
179					> 1 m	0,1			
180	C	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,1		0	
181					> 1 m	0,6			
182	D	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,3		0	
183					> 1 m	0,4			
184	A	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	0,2		0	
185					> 1 m	0,1			
186	B	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	0,5		0	
187					> 1 m	0,2			
188	C	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	0,2		0	
189					> 1 m	0,6			
190	D	Mur	Bois	Peinture	< 1 m	0,4		0	
191					> 1 m	0,6			
192		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	12,6	EU	2	Traces de chocs
193	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	11,7	EU	2	Traces de chocs
194	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Gauche	10,9	EU	2	Traces de chocs
195	B	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,6	EU	2	Microfissures
196	B	Volet fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,4		0	
197					Dormant	0,2			
198	B	Volet fenêtre 1 - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,3		0	
199					Dormant	0,5			
200	B	Tablette fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	7,8	EU	2	Microfissures
201	B	Embrasure fenêtre 1 - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	9,9	EU	2	Usure par friction
202	B	Allège fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
203					Dormant	0,1			
204	B	Allège fenêtre 1 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
205					Dormant	0,4			
206	B	Fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
207					Dormant	0,6			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
208	B	Fenêtre 2 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
209					Dormant	0,1			
210	B	Tablette fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
211					Dormant	0,6			
212	B	Tablette fenêtre 2 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
213					Dormant	0,6			
214	B	Embrasure fenêtre 2 - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
215					Dormant	0,6			
216	B	Embrasure fenêtre 2 - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
217					Dormant	0,2			
218	B	Allège fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
219					Dormant	0,3			
220	B	Allège fenêtre 2 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
221					Dormant	0,5			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Volet fenêtre 2		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **29**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **48**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Rez de chaussée Entrée 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
222	SO	Sol	Parquet bois		Nord	0,1		0	
223					Sud	0,1			
224	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
225					Sud	0,6			
226	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
227					> 1 m	0,5			
228	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
229					> 1 m	0,2			
230	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
231					> 1 m	0,6			
232	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
233					> 1 m	0,5			
234	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Milieu	9,7	EU	2	Microfissures
235	C	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	10,1	EU	2	Microfissures
236	C	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Haut	12,2	EU	2	Microfissures
-	SO	Sol	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Plinthes	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-		Marches et contre marches	Granit		Mesure inutile				Non concerné
-	A	Porte	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **15**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **15**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Sous - sol Cave 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
258	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
259					Dormant	0,1			
260	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
261					Dormant	0,3			
262	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
263					Dormant	0,6			
264	C	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
265					Dormant	0,6			
266	C	Fenêtre 1 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
267					Dormant	0,6			
268	C	Fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
269					Dormant	0,1			
270	C	Fenêtre 2 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
271					Dormant	0,1			
272	C	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
273					Dormant	0,2			
-	SO	Sol	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-		Calorifuge	Laine de verre	PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-		Evacuations eaux	Fonte et pvc		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Calorifuge	Bourre laineuse / plâtre		Mesure inutile				Non concerné

 Nombre d'unités de diagnostic : **17**

 Nombre de mesures : **16**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison Sous - sol Cave 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
274		Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
275					Dormant	0,2			
276	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
277					Dormant	0,1			
278	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
279					Dormant	0,1			
280	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
281					Dormant	0,5			
282	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
283					Dormant	0,2			
-	SO	Sol	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-		Calorifuge	Bourre laineuse / plâtre		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **12**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **10**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Sous - sol Cave 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
284	A	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,3		0	
285					> 1 m	0,4			
286	B	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,1		0	
287					> 1 m	0,2			
288	C	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,1		0	
289					> 1 m	0,4			
290	D	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,1		0	
291					> 1 m	0,5			
292	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
293					Dormant	0,5			
294	D	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
295					Dormant	0,6			
296	D	Fenêtre 1 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
297					Dormant	0,2			
298	D	Fenêtre 2 - Intérieur	Bous	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
299					Dormant	0,5			
300	D	Fenêtre 2 - Extérieur	Bous	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
301					Dormant	0,4			
-	SO	Sol	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Calorifuge	Bouffe laineuse / plâtre		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **12**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **18**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Sous - sol Chaufferie

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
302	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
303					Dormant	0,4			
304	C	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
305					Dormant	0,5			
306	C	Fenêtre 1 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
307					Dormant	0,3			
308	C	Fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
309					Dormant	0,1			
310	C	Fenêtre 2 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
311					Dormant	0,6			
312	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
313					Dormant	0,2			
314	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
315					Dormant	0,6			
-	SO	Sol	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Pierres	Enduit ciment	Mesure inutile				Non concerné
-		Calorifuge	Bourre laineuse / plâtre		Mesure inutile				Non concerné
-		Calorifuge	Laine de verre	PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-		Evacuations eaux		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **16**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **14**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Dégagement

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
316	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,6		0	
317					Sud	0,4			
318	A	Murs	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
319					> 1 m	0,6			
320	B	Murs	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
321					> 1 m	0,6			
322	C	Murs	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
323					> 1 m	0,2			
324	D	Murs	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
325					> 1 m	0,1			
326		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	8,9	EU	2	Traces de chocs
-	SO	Sol	Paquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **7**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **11**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Salle de bains - WC

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
327	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,6		0	
328					Sud	0,1			
329	A	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	8,9	NV	1	
330	B	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	9,7	NV	1	
331	C	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	> 1 m	8,4	NV	1	
332	D	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	> 1 m	9,0	NV	1	
333	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	9,9	EU	2	Traces de chocs
334	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	> 1 m	9,7	EU	2	Traces de chocs
335	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
336					Dormant	0,6			
337	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
338					Dormant	0,3			
339	C	Volet - Intérieur	Bois	Vernis		0,4		0	
340	C	Volet - Extérieur	Bois	Vernis		0,6		0	
-	SO	Sol	Carrelage		Mesure inutile				Non concerné
-	A	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	B	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	D	Mur	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Tablette fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Embrasure fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-	C	Allège fenêtre	Faïence		Mesure inutile				Non concerné
-		Evacuations eaux		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

 Nombre d'unités de diagnostic : **20**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

 Nombre de mesures : **14**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
341	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
342					Sud	0,4			
343	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
344					> 1 m	0,6			
345	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
346					> 1 m	0,5			
347	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,5		0	
348					> 1 m	0,5			
349	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
350					> 1 m	0,3			
351		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	7,7	EU	2	Traces de chocs
352	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	8,8	EU	2	Traces de chocs
353	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Gauche	9,4	EU	2	Traces de chocs
354	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
355					Dormant	0,2			
356	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
357					Dormant	0,4			
358	C	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	7,8	EU	2	Microfissures
359	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	8,8	D	3	Fissures
360	C	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,4		0	
361					Dormant	0,2			
362	C	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,3		0	
363					Dormant	0,6			
364	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,7	EU	2	Traces de chocs
365	D	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	7,7	EU	2	Microfissures
366	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Droite	9,6	D	3	Fissures
367	D	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,2		0	
368					Dormant	0,6			
369	D	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,1		0	
370					Dormant	0,6			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-	D	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **22**
 Nombre d'unités de classe 3 : **2**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **30**
 % d'unités de classe 3 : **9 %**

Maison 1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
371	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,2		0	
372					Sud	0,1			
373	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
374					> 1 m	0,5			
375	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,5		0	
376					> 1 m	0,5			
377	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,5		0	
378					> 1 m	0,1			
379	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,5		0	
380					> 1 m	0,4			
381		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	7,7	EU	2	Traces de chocs
382	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	9,7	EU	2	Traces de chocs
383	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Gauche	8,7	EU	2	Traces de chocs
384	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	10,5	EU	2	Microfissures
385	B	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	9,4	EU	2	Traces de chocs
386	B	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	8,6	EU	2	Microfissures
387	B	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,1		0	
388					Dormant	0,1			
389	B	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,4		0	
390					Dormant	0,5			
391	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	10,2	EU	2	Microfissures
392	C	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	8,5	EU	2	Traces de chocs
393	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Droite	9,5	EU	2	Microfissures
394	C	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,4		0	
395					Dormant	0,4			
396	C	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,2		0	
397					Dormant	0,3			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-	C	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **21**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **27**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
398	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
399					Sud	0,3			
400	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,6		0	
401					> 1 m	0,4			
402	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
403					> 1 m	0,5			
404	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
405					> 1 m	0,6			
406	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
407					> 1 m	0,3			
408		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	8,3	EU	2	Traces de chocs
409	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	8,9	EU	2	Traces de chocs
410	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Gauche	9,0	EU	2	Traces de chocs
411	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	7,9	EU	2	Traces de chocs
412	C	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
413					Dormant	0,6			
414	C	Tablette fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
415					Dormant	0,1			
416	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	8,8	EU	2	Traces de chocs
417	C	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,5		0	
418					Dormant	0,5			
419	C	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,3		0	
420					Dormant	0,2			
421	D	Porte fenêtre	Bois	Peinture	Ouvrant	9,6	EU	2	Traces de chocs
422	D	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
423					Dormant	0,2			
424	D	Tablette fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
425					Dormant	0,6			
426	D	Embrasure	Plâtre	Peinture	Gauche	11,1	EU	2	Microfissures
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

 Nombre d'unités de diagnostic : **20**

 Nombre de mesures : **29**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison 1er étage Balcon chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
-	SO	Sol	Revêtement d'étanchéité		Mesure inutile				Non concerné
-		Garde Corps	Pierres et béton		Mesure inutile				Absence de revêtement

 Nombre d'unités de diagnostic : **2**

 Nombre de mesures : **0**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison 1er étage Chambre 4

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
427	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
428					Sud	0,6			
429	A	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,5		0	
430					> 1 m	0,1			
431	B	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,4		0	
432					> 1 m	0,5			
433	C	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,3		0	
434					> 1 m	0,2			
435	D	Mur	Plâtre	Toile de verre / peinture	< 1 m	0,3		0	
436					> 1 m	0,6			
437		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	6,8	EU	2	Traces de chocs
438	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	7,5	EU	2	Traces de chocs
439	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Droite	8,0	EU	2	Microfissures
440	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,2	EU	2	Microfissures
441	C	Volet(s) - Intérieur	Bois	Vernis		0,3		0	
442	C	Volet(s) - Extérieur	Bois	Vernis		0,4		0	
443	C	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	8,7	EU	2	Microfissures
444	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	9,2	D	3	Fissures
445	C	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Toile de verre / peinture	Ouvrant	0,5		0	
446					Dormant	0,6			
447	C	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Toile de verre / peinture	Ouvrant	0,1		0	
448					Dormant	0,2			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

 Nombre d'unités de diagnostic : **16**

 Nombre de mesures : **22**

 Nombre d'unités de classe 3 : **1**

 % d'unités de classe 3 : **6 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison 1er étage Chambre 5

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
449	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
450					Sud	0,5			
451	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
452					> 1 m	0,5			
453	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
454					> 1 m	0,4			
455	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
456					> 1 m	0,2			
457	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,6		0	
458					> 1 m	0,1			
459	E	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
460					> 1 m	0,3			
461	F	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,6		0	
462					> 1 m	0,2			
463		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	8,4	EU	2	Traces de chocs
464	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	9,3	EU	2	Traces de chocs
465	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
466					Dormant	0,2			
467	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	9,7	EU	2	Traces de chocs
468	D	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	7,9	EU	2	Microfissures
469	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	9,6	EU	2	Microfissures
470	D	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,6		0	
471					Dormant	0,3			
472	D	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,4		0	
473					Dormant	0,4			
474	E	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	7,6	EU	2	Traces de chocs
475	E	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	9,4	EU	2	Microfissures
476	E	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Droite	9,4	EU	2	Microfissures
477	E	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,1		0	
478					Dormant	0,4			
479	E	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Papier peint	Ouvrant	0,1		0	
480					Dormant	0,1			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent
-	E	Volet		PVC	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : **23**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **32**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison 1er étage Escalier accès combles

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
481		Marches et contre marches	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
482	Droite				0,6				
483		Limons	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
484	Droite				0,4				
485		Balustres	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
486	Droite				0,1				
487		Main courante	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
488	Droite				0,1				
489	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
490					Sud	0,4			
491		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	9,7	EU	2	Traces de chocs
492	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	10,5	D	3	Écaillage
493	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	11,0	EU	2	Traces de chocs
494	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	9,6	EU	2	Traces de chocs
495	C	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
496					Dormant	0,2			
497	C	Fenêtre 1 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
498					Dormant	0,3			
499	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Gauche	9,5	D	3	Écaillage
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Fenêtre	Métal		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **14**
 Nombre d'unités de classe 3 : **2**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **19**
 % d'unités de classe 3 : **14 %**

Maison Combles et greniers Dégagement

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
500	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,4		0	
501					Sud	0,4			
502	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
503					> 1 m	0,1			
504	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
505					> 1 m	0,5			
506	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
507					> 1 m	0,3			
508	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
509					> 1 m	0,4			
510		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	10,3	EU	2	Traces de chocs
511	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	8,6	EU	2	Traces de chocs
512	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Droite	7,9	EU	2	Traces de chocs
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

 Nombre d'unités de diagnostic : **9**

 Nombre de mesures : **13**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison Combles et greniers Grenier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
513	A	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,2		0	
514					> 1 m	0,6			
515	B	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,4		0	
516					> 1 m	0,1			
517	C	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,2		0	
518					> 1 m	0,2			
519	D	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,2		0	
520					> 1 m	0,5			
521	E	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,4		0	
522					> 1 m	0,6			
523	F	Mur	Pierres	Enduit ciment	< 1 m	0,3		0	
524					> 1 m	0,6			
-	SO	Sol	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Sol	Laine de verre		Mesure inutile				Non concerné
-		Charpente	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Voliges	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Fenêtre	Métal		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 2	Métal		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Fenêtre	Métal		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **13**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **12**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison Combles et greniers Pièce 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
525	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
526					Sud	0,2			
527	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
528					> 1 m	0,1			
529	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
530					> 1 m	0,3			
531	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
532					> 1 m	0,6			
533	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
534					> 1 m	0,5			
535		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	10,1	EU	2	Traces de chocs
536	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	9,6	EU	2	Traces de chocs
537	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Droite	9,8	EU	2	Traces de chocs
538	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
539					Dormant	0,2			
540	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
541					Dormant	0,4			
542	D	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Milieu	9,5	D	3	Faïençage
543	D	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
544					Dormant	0,2			
545	D	Embrasure fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
546					Dormant	0,6			
547	D	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
548					Dormant	0,4			
549	D	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
550					Dormant	0,6			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **16**
 Nombre d'unités de classe 3 : **1**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **26**
 % d'unités de classe 3 : **6 %**

Maison Combles et greniers Pièce 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
551	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
552					Sud	0,5			
553	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
554					> 1 m	0,4			
555	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
556					> 1 m	0,2			
557	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
558					> 1 m	0,6			
559	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
560					> 1 m	0,4			
561	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
562					> 1 m	0,6			
563		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
564					Droite	0,4			
565	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	11,3	EU	2	Traces de chocs
566	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Ouvrant	10,7	EU	2	Traces de chocs
567	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	7,7	D	3	Écaillage
568	C	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
569					Dormant	0,6			
570	C	Embrasure fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
571					Dormant	0,6			
572	C	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
573					Dormant	0,6			
574	C	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
575					Dormant	0,6			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **15**
 Nombre d'unités de classe 3 : **1**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **25**
 % d'unités de classe 3 : **7 %**

Maison Combles et greniers Pièce 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
576	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,4		0	
577					Sud	0,3			
578	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,5		0	
579					> 1 m	0,1			
580	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
581					> 1 m	0,3			
582	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,3		0	
583					> 1 m	0,6			
584	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
585					> 1 m	0,2			
586	E	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,5		0	
587					> 1 m	0,3			
588	F	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
589					> 1 m	0,2			
590	G	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
591					> 1 m	0,3			
592	H	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
593					> 1 m	0,1			
594		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,2		0	
595					Droite	0,2			
596	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
597					Dormant	0,4			
598	A	Encadrement de porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
599					Dormant	0,6			
600	F	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
601					Dormant	0,1			
602	F	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
603					Dormant	0,5			
604	F	Tablette fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
605					Dormant	0,1			
606	F	Tablette fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
607					Dormant	0,5			
608	F	Embrasure fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
609					Dormant	0,3			
610	F	Embrasure fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
611					Dormant	0,3			
612	F	Allège fenêtre - Intérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
613					Dormant	0,1			
614	F	Allège fenêtre - Extérieur	Plâtre	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
615					Dormant	0,5			
-	SO	Sol	Parquet bois		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : **21**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **40**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

ANNEXES

Plans et croquis

- Planche 1/4 : Maison - Sous - sol
- Planche 2/4 : Maison - Rez de chaussée
- Planche 3/4 : Maison - 1er étage
- Planche 4/4 : Maison - Combles et greniers

Légende			
	Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 3
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer		Coulores ou ruissellement
	Moisissures ou taches d'humidité		

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier:</i> TH2407-017				
<i>N° planche:</i> 1/4	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - Sous - sol	

Document sans échelle remis à titre indicatif

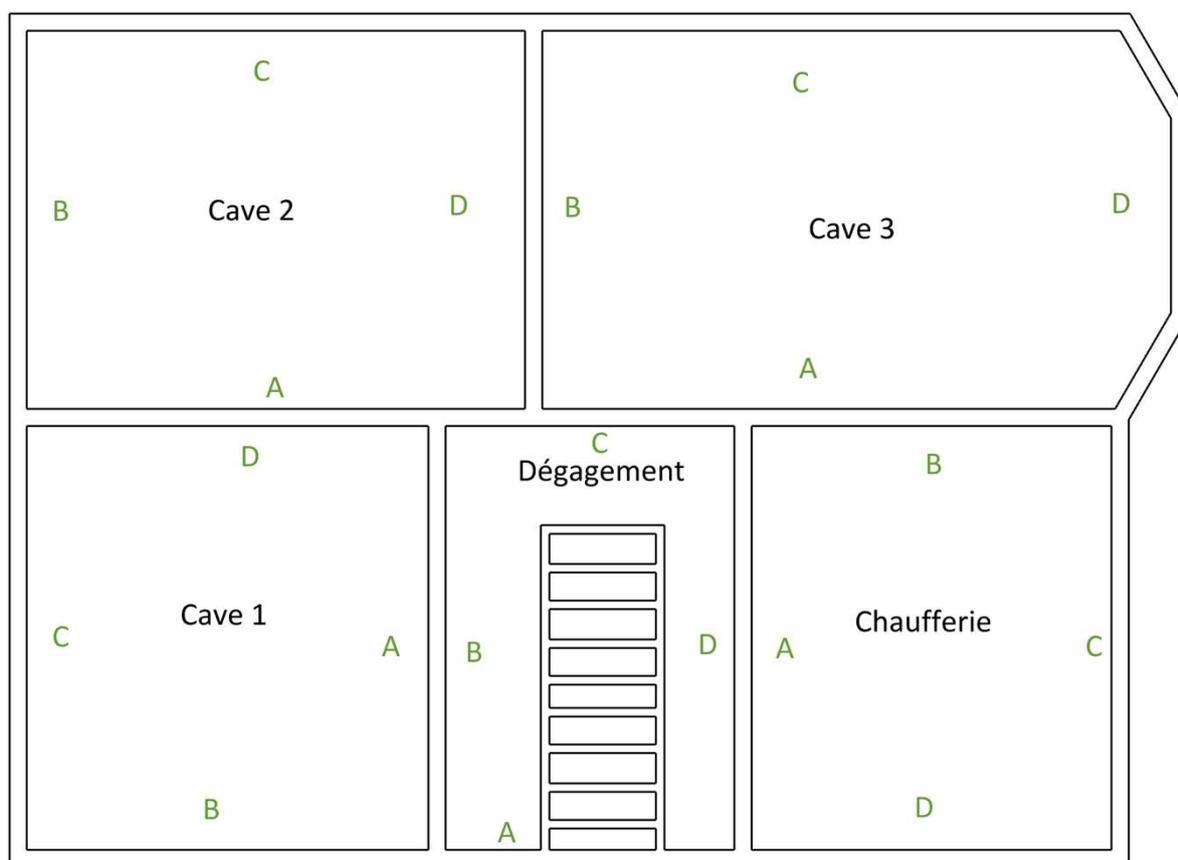
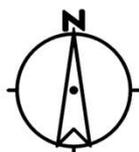


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier:</i> TH2407-017				
<i>N° planche:</i> 2/4		<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

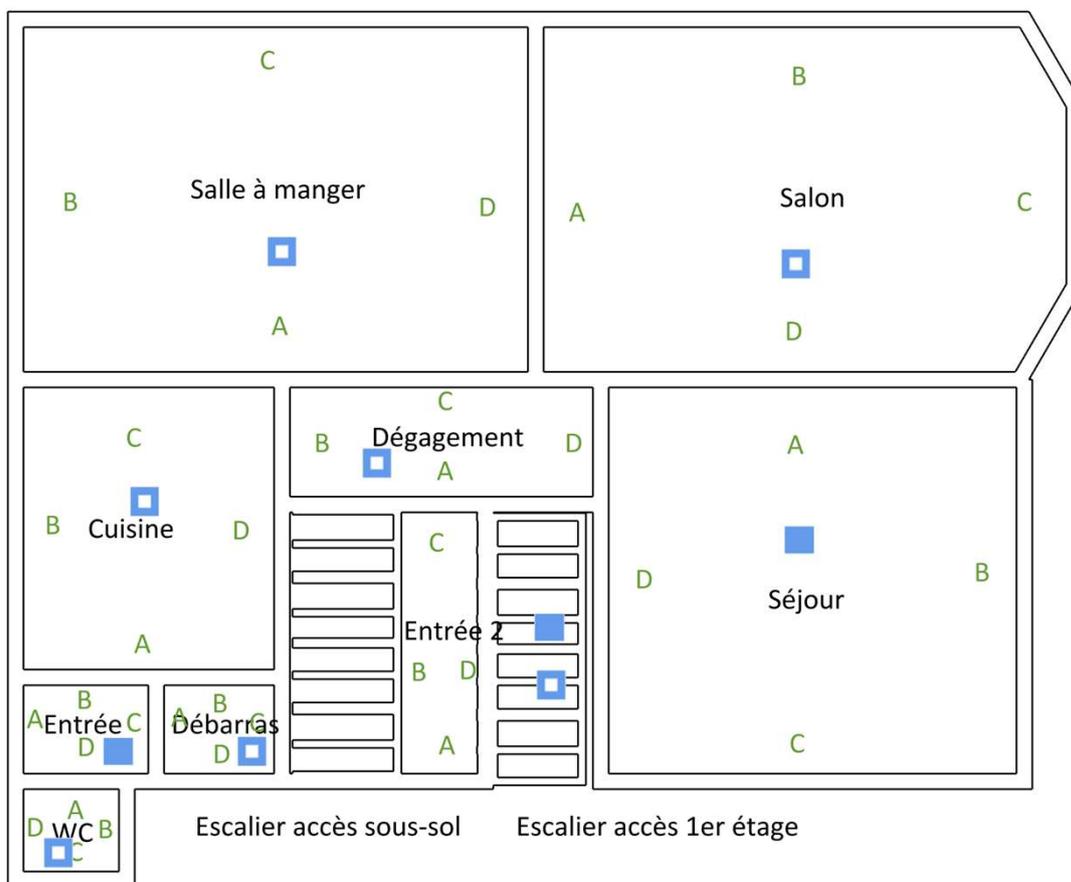
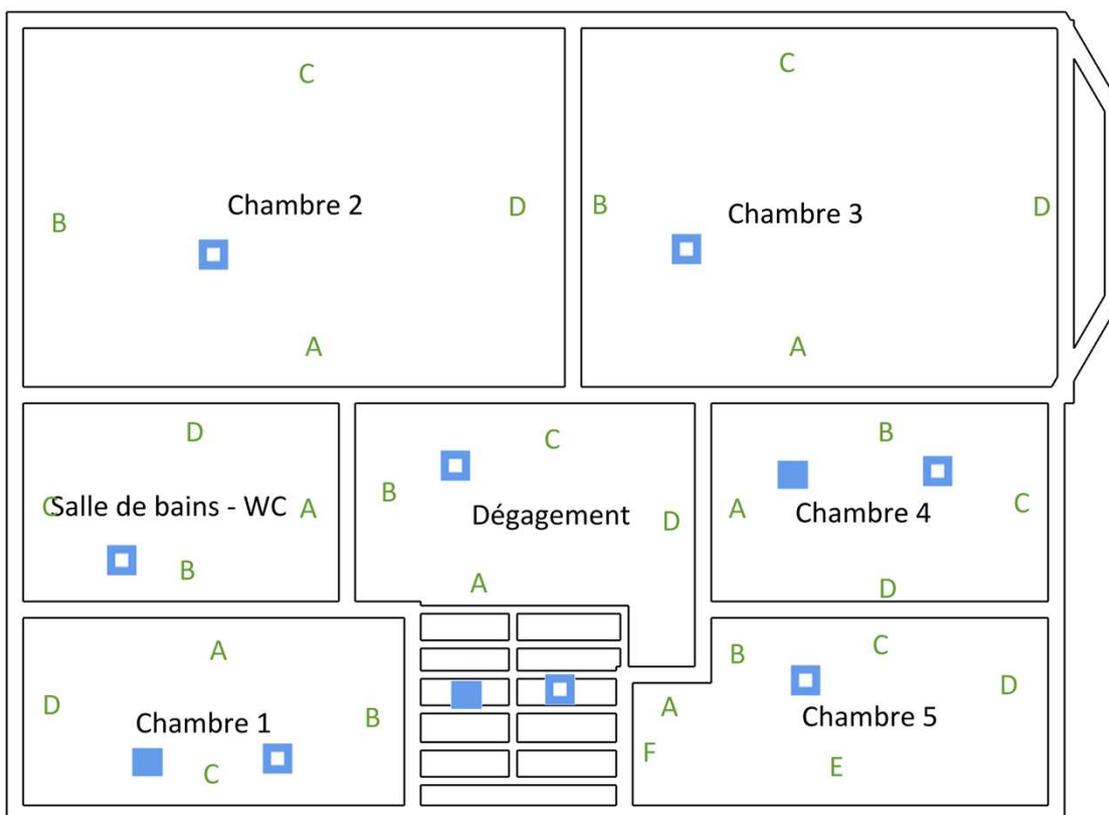


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier:</i> TH2407-017				
<i>N° planche:</i> 3/4	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - 1er étage	

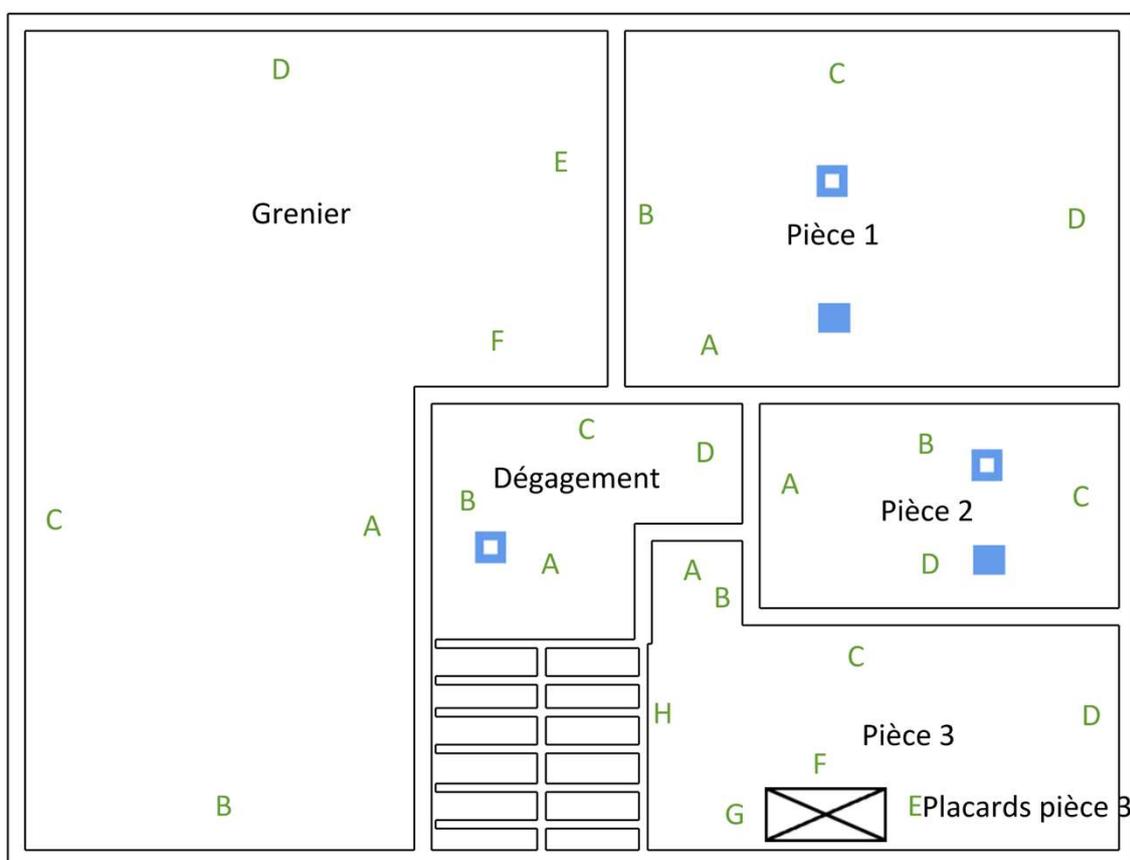
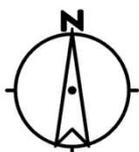
Document sans échelle remis à titre indicatif



Escalier accès combles

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 12, rue de Villars 57100 THIONVILLE	
<i>N° dossier:</i> TH2407-017				
<i>N° planche:</i> 4/4		<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - Combles et greniers	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

LES MESURES DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Attestation d'assurance

ATTESTATION

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

AXA France IARD, atteste que :

ATDI
Monsieur Christophe GAUTIER
4 Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE

Bénéficiaire du contrat n° 10750583904 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1314 du 5 septembre 2006, codifiées aux articles R.271-1 à R.271-4 et L.271-1 à L.271-3 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes ultérieurs ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Répréage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Répréage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Répréage de plomb avant travaux

Mesure de concentration en plomb dans les poussières

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement

Mesurage surface privative (Carrez)

Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotés pour la réalisation de plans d'exécution et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immobilier PERVAL / Bien

Etat des lieux local

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic Nitré travail

Diagnostic de performance sismique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millimètres de copropriété, tableaux de charges

Diagnostic Technique Global (DTG) / Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'Assurance de ses sinistres doit être souscrite conformément à la législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1^{er} janvier 2024 au 31^{er} janvier 2025**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etabli à PARIS LA DEFENSE, le 19 décembre 2023, pour la Société AXA

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 798 000 Euros
Siège social : 311, Terrasse de France - 92127 Nanterre Cedex 722 257 400 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 257 400
Opérations d'assurances exclues de TVA - n° IC 285-C BOI - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

1/1

Certifications

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GAUTIER Christophe
sous le numéro 16-646

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante sans mention	Prise d'effet : 28/02/2022	Validité : 27/02/2029
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante avec mention	Prise d'effet : 28/02/2022	Validité : 27/02/2029
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE individuel	Prise d'effet : 17/02/2023	Validité : 16/02/2030
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE tous types de bâtiments	Prise d'effet : 17/02/2023	Validité : 16/02/2030
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
<input checked="" type="checkbox"/>	Gaz	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
<input checked="" type="checkbox"/>	CREP	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
<input checked="" type="checkbox"/>	Electricité	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		

16-646 - v13 - 08/03/2023

Véronique DELMAY
Coopératrice des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4^e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Pierre-le-Chemin - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Christophe GAUTIER, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet Agenda Diagnostics
ATDI
4 place de la vieille porte 57100 Thionville
SAS au capital de 5 000 €
SIRET 823 486 394 000 21

État de l'installation intérieure de gaz

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : **12, rue de Villars
57100 THIONVILLE**

Référence cadastrale : **12 / 111**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Type de bâtiment : **Maison individuelle**

Nature du gaz distribué : GN GPL Air propané ou butané

Distributeur de gaz : **GrDF**

Installation alimentée en gaz : Oui Non



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : **RÉGION GRAND EST MAISON DE LA RÉGION DE THIONVILLE LONGWY – 26 - 34 rue du Vieux Collège
CS 80021 57100 THIONVILLE**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Identification : **Sans objet**

N° de téléphone : **Non fourni**

Références du contrat :

- Numéro de point de livraison gaz : **Non communiqué**
- Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres : **Non communiqué**
- Numéro de compteur : **Compteur déposé**

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : **Christophe GAUTIER**
Certification n°16-646 délivrée le 15/01/2021 pour 7 ans par Abcidia Certification (102 route de Limours
78470 ST RÉMY LÈS CHEVREUSE)

Cabinet de diagnostics : **AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**
4, Place de la Vieille Porte – 57100 THIONVILLE
N° SIRET : **823 486 394 00021**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **01/01/2024 au 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	TH2407-017 #G1
Ordre de mission du :	10/07/2024 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	Pas d'accompagnateur
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Commentaires :	Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Article L134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations de gaz
- Articles R126-37 à R126-41 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure de gaz
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location
- Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure
- Norme NF P 45-500 (Juillet 2022) : Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation – État des installations intérieures de gaz – Diagnostic

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes. Il concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, quelle que soit la puissance, faisant partie de l'installation intérieure de gaz. Il concerne également les installations d'appareils de cuisson s'ils sont alimentés par une tuyauterie fixe. Il porte sur les quatre domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivants : la tuyauterie fixe, le raccordement en gaz des appareils, la ventilation des locaux et la combustion.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment du diagnostic et s'effectue sans montage ni démontage. Elle ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur toute ou partie de l'installation. La responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés. Les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation. La responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur toute ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Pour traiter les éventuelles anomalies relevées, il est recommandé de faire appel à un professionnel qualifié.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

IDENTIFICATION DES APPAREILS

APPAREIL À GAZ N°1	
Genre	Chaudière chauffage
Marque & Modèle	HYDROTHERM Non visible
Type ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Non raccordé <input checked="" type="checkbox"/> Raccordé <input type="checkbox"/> Étanche
Puissance	Non vérifiable
Localisation	Sous - sol Chaufferie
Observations	Anomalie : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Taux de CO mesuré : Non vérifiable Débit réel : Non vérifiable
	<input checked="" type="checkbox"/> Impossible de vérifier le fonctionnement de l'appareil : - installation non alimentée en gaz.



(1) **Non raccordé** (Type A) : Appareil qui n'est pas destiné à être raccordé à un conduit ou à un dispositif d'évacuation des produits de combustion vers l'extérieur du local dans lequel il est installé.

Raccordé (Type B) : Appareil qui est destiné à être raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion vers l'extérieur du local dans lequel il est installé. L'air de combustion est prélevé directement dans le local.

Étanche (Type C) : Appareil pour lequel le circuit de combustion (alimentation en air, chambre de combustion, échangeur de chaleur et évacuation des produits de combustion) est étanche par rapport au local dans lequel il est installé.

ANOMALIES IDENTIFIÉES

Néant

IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS

Néant

IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLES N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS

N° CONTRÔLE ⁽¹⁾	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être réalisés	Motifs
Installation		
6c	Aucun défaut d'étanchéité n'a été observé (odeur de gaz, fuite sur raccord,...)	Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas pu être réalisé (installation non alimentée en gaz).

(1) Référence du point de contrôle tel que défini par la norme NF P 45-500

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être réalisés, il est recommandé de faire vérifier ces points par un installateur gaz qualifié ou par un organisme de contrôle agréé dans le domaine du gaz, ou, si l'installation gaz n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée**
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté**
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité**
- Autres constatations

CONCLUSION

- L'installation ne comporte aucune anomalie**
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Sans objet

EN CAS D'ANOMALIE 32C : ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Sans objet

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le **10/07/2024**

Opérateur de diagnostic : **Christophe GAUTIER**

État rédigé à **THONVILLE**, le **29/07/2024**

Durée de validité :

Vente : **Trois ans, jusqu'au 28/07/2027**

Location : **Six ans, jusqu'au 28/07/2030**

Signature de l'opérateur de diagnostic



Cachet de l'entreprise



**AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

4, Place de la Vieille Porte

57100 THIONVILLE

Tél : 03 82 53 25 71

SIRET : 823 486 394 00021 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

ANNEXES

Règles élémentaires de sécurité et d'usage du gaz

Les accidents dus aux installations de gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

QUELS SONT LES MOYENS DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS LIÉS AUX INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures de gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- ▶ Vérifier la date de péremption du tuyau flexible de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz et le remplacer avant, ou dès qu'il est fissuré ;
- ▶ Faire entretenir et contrôler régulièrement par un professionnel les appareils fonctionnant au gaz (chaque année pour les chaudières) ;
- ▶ Faire contrôler chaque année la vacuité des conduits de fumées (ramonage).

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ▶ Ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur ;
- ▶ Fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage ;
- ▶ Assurer une bonne ventilation de votre logement, ne pas obstruer les bouches d'aération ;
- ▶ Sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils à gaz.

QUELLE CONDUITE ADOPTER EN CAS D'ODEUR OU DE FUITE DE GAZ ?

En cas d'odeur de gaz, il faut tout d'abord supprimer la cause et ventiler :

- ▶ Fermer le robinet d'arrivée générale du gaz ainsi que tous les robinets d'alimentation de vos appareils ;
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres pour aérer votre domicile.

Ensuite, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ▶ Ne pas fumer ;
- ▶ Ne pas allumer la lumière, ne pas toucher aux interrupteurs ni aux disjoncteurs ;
- ▶ Ne mettre en marche aucun appareil ;
- ▶ Ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un mobile ;
- ▶ Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur ;
- ▶ Une fois à l'extérieur, prévenir votre plombier/chauffagiste et, en cas de fuite importante, les pompiers (faites le 18).

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES LORSQUE L'ON MODIFIE L'INSTALLATION DE GAZ ?

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées au 4° de l'article 21 de cet arrêté dispensent de cette obligation, notamment les modifications considérées comme mineures au sens du guide général « Installations de gaz » mentionné à l'annexe 1 de cet arrêté.

Cette obligation est valable pour toutes les modifications ultérieures, que les travaux soient en lien avec la réparation des éventuelles anomalies constatées lors du présent diagnostic ou pas.

QUELLES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS ?

Une subvention de l'ANAH peut être accordée aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants (sous conditions notamment de ressources) pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement relatifs à la sécurité des personnes (notamment pour la mise en conformité des installations électriques ou de gaz).

Pour plus d'informations : www.anah.fr

Attestation d'assurance

ATTESTATION

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

AXA France IARD, atteste que :

ATDI
Monsieur Christophe GAUTIER
4 Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE

Bénéficiaire du contrat n° 10750853004 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1314 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271 - 1 à R 271 - 4 et L 271 - 8 à L 271 - 9 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque le règlementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, construction de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amitante AVEC mention)

Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Mesure de concentration en plomb dans les poussières

Etat de l'installation inférieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation inférieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement

Messurage surface privative (Energie)

Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'exécution et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locaux

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic Nitré travail

Diagnostic de performance sismique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millimètres de copropriété, tableaux de charges

Diagnostic Technique Global (DTG) / Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'Assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1^{er} janvier 2024 au 31^{er} janvier 2025**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etabli à PARIS LA DEFENSE, le 19 décembre 2023, pour la Société AXA

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 798 080 Euros
Siège social : 313, Terrasse de France - 92127 Nanterre Cedex 921 027 400 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 037 480
Opérations d'assurances exonérées de TVA - n°: 281-C CO - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

Certifications

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GAUTIER Christophe
sous le numéro 16-646

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante sans mention	Prise d'effet : 28/02/2022	Validité : 27/02/2029
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante avec mention	Prise d'effet : 28/02/2022	Validité : 27/02/2029
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE individuel	Prise d'effet : 17/02/2023	Validité : 16/02/2030
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE tous types de bâtiments	Prise d'effet : 17/02/2023	Validité : 16/02/2030
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Gaz	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		
<input checked="" type="checkbox"/>	CREP	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Electricité	Prise d'effet : 15/01/2021	Validité : 14/01/2028
	<small>Anité du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>		

16-646 - v13 - 08/03/2023

Véronique DELMAY
Coopérative des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4^e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Pierre-le-Chemin - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Christophe GAUTIER, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet Agenda Diagnostics
ATDI
4 place de la vieille porte 57100 Thionville
SAS au capital de 5 000 €
SIRET 823 486 394 000 21

Dossier N° TH2407-017 #G1

RÉGION GRAND EST MAISON DE LA RÉGION DE THIONVILLE LONGWY

6 / 6

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : [2457E2732209H](#)
Etabli le : 29/07/2024
Valable jusqu'au : 28/07/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>*



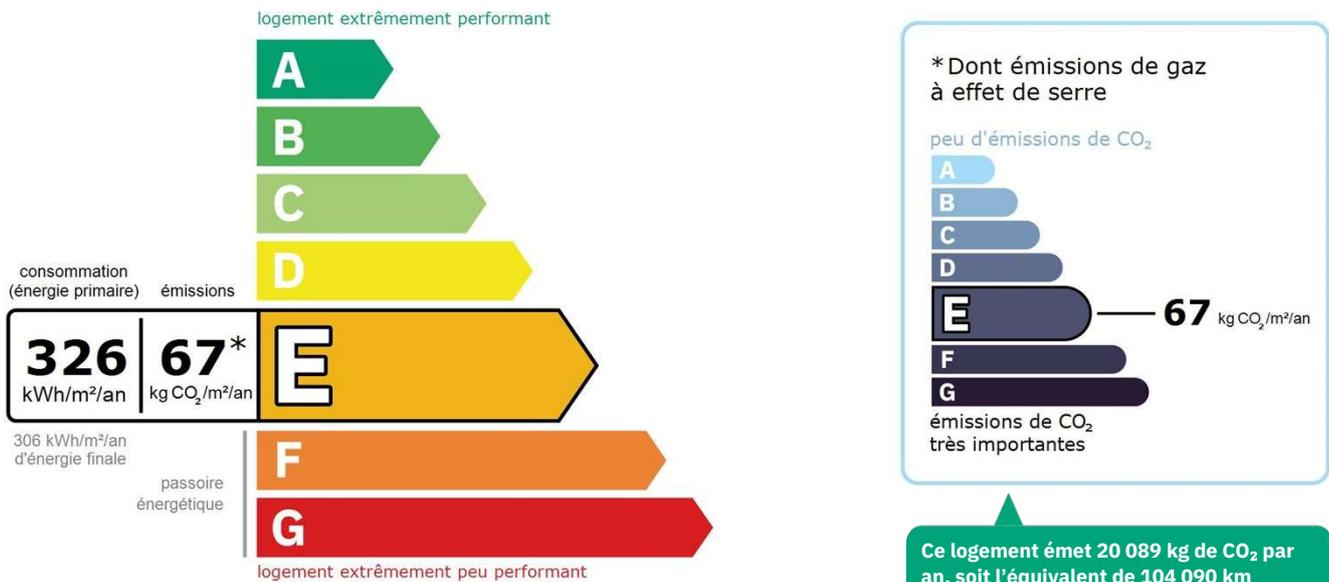
Adresse : **12, RUE DE VILLARS**
57100 THIONVILLE

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface de référence : **299.06 m²**

Propriétaire : RÉGION GRAND EST MAISON DE LA RÉGION DE THIONVILLE
LONGWY

Adresse : 26 - 34 RUE DU VIEUX COLLEGE CS 80021 57100 THIONVILLE

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 20 089 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 104 090 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **7 970 €** et **10 830 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

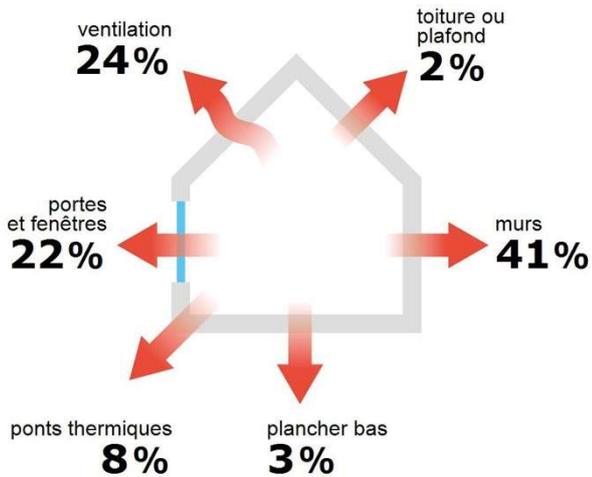
4 Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE
tel : 03 82 53 25 71

Diagnostiqueur : NICOLAS HUA DA
Email : agenda.thionville@gmail.com
N° de certification : 1711
Organisme de certification : LCP Certification



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

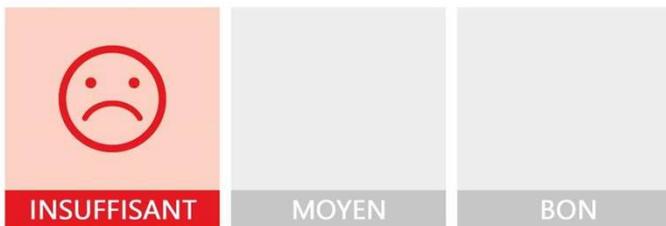


Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	87 184 (87 184 é.f.)	entre 7 110 € et 9 630 €	 90 %
 eau chaude	 Electrique	8 008 (3 482 é.f.)	entre 660 € et 900 €	 8 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	1 252 (544 é.f.)	entre 100 € et 150 €	 1 %
 auxiliaires	 Electrique	1 251 (544 é.f.)	entre 100 € et 150 €	 1 %
énergie totale pour les usages recensés :		97 695 kWh (91 754 kWh é.f.)	entre 7 970 € et 10 830 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 194ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -17% sur votre facture **soit -1 737€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C****Astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 194ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

80ℓ consommés en moins par jour, c'est -25% sur votre facture **soit -255€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur / Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec un doublage rapporté non isolé donnant sur l'extérieur / Mur en pan de bois avec remplissage tout venant non isolé donnant sur l'extérieur / Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un sous-sol non chauffé	insuffisante
 Toiture/plafond	Dalle béton donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (13 cm) Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (13 cm) Plafond avec ou sans remplissage non isolé donnant sur l'extérieur (terrasse)	moyenne
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage et volets roulants pvc / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants pvc / Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire / Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 12 mm sans protection solaire / Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 18 mm et volets roulants pvc / Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets roulants pvc / Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets roulants bois / Fenêtres fixes bois, simple vitrage avec volets roulants pvc / Porte(s) bois opaque pleine / Porte(s) bois avec double vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz standard installée entre 1991 et 2000 réseau isolé. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 Pilotage	Sans système d'intermittence / 930

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 47300 à 70900€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation.	Rendement PCS = 92%

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 62400 à 93700€

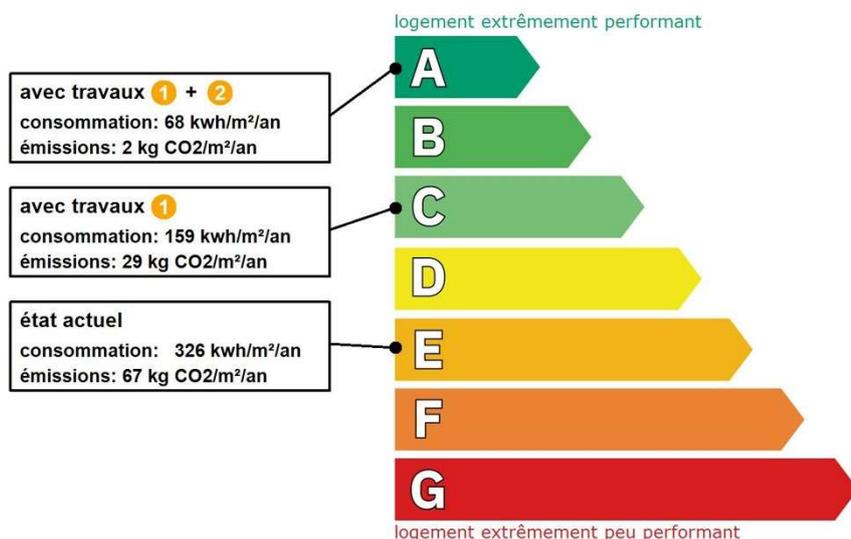
Lot	Description	Performance recommandée
 Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	
 Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}, S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4

Commentaires :

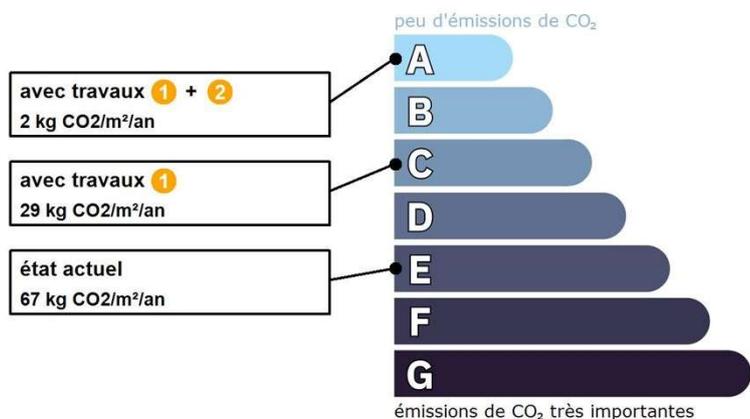
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
LCP Certification

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **TH2407-017**

Néant

Date de visite du bien : **10/07/2024**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 12, Parcelle(s) n° 111**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **Sans objet**

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	57 Moselle
Altitude	 Donnée en ligne	156 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface de référence du logement	 Observé / mesuré	299,06 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3.27 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur  Observé / mesuré	205,03 m ²
	Type de local adjacent  Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Matériau mur  Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur  Observé / mesuré	50 cm
	Isolation  Observé / mesuré	non
Mur 2 Nord, Sud, Est	Surface du mur  Observé / mesuré	21,92 m ²
	Type de local adjacent  Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur  Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur  Observé / mesuré	50 cm
	Isolation  Observé / mesuré	non
Mur 3 Nord, Sud, Est	Doublage rapporté avec lame d'air  Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur  Observé / mesuré	67,23 m ²
	Type de local adjacent  Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur  Observé / mesuré	Mur en pan de bois avec remplissage tout venant
Mur 3 Nord, Sud, Est	Isolation  Observé / mesuré	non

Mur 4 Ouest	Surface du mur	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	39,85 m ²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	41,69 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	138.04 m ²
	Etat isolation des parois Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	118,12 m ²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	43.25 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	118,12 m ²
	Type de pb	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
Plafond 1	Surface de plancher haut	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	49,34 m ²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	49,34 m ²
	Surface Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	138.04 m ²
	Etat isolation des parois Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	13 cm
Plafond 2	Surface de plancher haut	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	59,35 m ²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	59,35 m ²
	Surface Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	138.04 m ²
	Etat isolation des parois Aue	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	13 cm
Plafond 3	Surface de plancher haut	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	2,94 m ²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)
	Type de ph	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	2,04 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Pas de protection solaire	

	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°	
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,85 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°	
	Fenêtre 3 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,93 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	18 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	en tunnel	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)		 Observé / mesuré	0 - 15°	
Fenêtre 4 Sud		Surface de baies	 Observé / mesuré	1,92 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 3 Nord, Sud, Est
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	

	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	10,91 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
	Fenêtre 6 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	oui
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	en tunnel
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants bois (tablier < 12mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 7 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,82 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	

Fenêtre 8 Est	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,72 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Fenêtre 9 Est	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré
Surface de baies		 Observé / mesuré	2,91 m²
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	oui
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	en tunnel
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants bois (tablier < 12mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque homogène
Fenêtre 10 Est		Hauteur a (°)	 Observé / mesuré
	Surface de baies	 Observé / mesuré	6,14 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 3 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 11 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes

	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 12 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,92 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants bois (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
	Fenêtre 13 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	oui
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	en tunnel
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque homogène
Hauteur a (°)		 Observé / mesuré	0 - 15°
Fenêtre 14 Ouest		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°	
Fenêtre 15 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,41 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants bois (tablier < 12mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Porte-fenêtre 1 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,97 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	oui	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	en tunnel	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)		 Observé / mesuré	0 - 15°	
Porte-fenêtre 2 Nord		Surface de baies	 Observé / mesuré	3,97 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°	
	Porte-fenêtre 3 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,97 m²
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	

	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
Porte 1	Surface de porte	 Observé / mesuré	3,36 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 2	Surface de porte	 Observé / mesuré	2,25 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 3	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,84 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	41,69 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	138.04 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	oui
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,4 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Porte 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 3 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	22 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Pont Thermique 11	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 12	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 7 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 13	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 8 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 14	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 9 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 15	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 11 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 16	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 12 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 17	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 13 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	27 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 18	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 14 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 19	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 15 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 20	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher Int.

Pont Thermique 21	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	44,8 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 22	Longueur du PT	 Observé / mesuré	47,4 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Plafond 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / ITE
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12,8 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	Ventilation naturelle par conduit
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré	299,06 m ²
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	3
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 1991 et 2000
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	1995
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Commentaires	 Observé / mesuré	Chaudière GAZ
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	3
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2022
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	 Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023, 25 mars 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : AGENDA - ATDI AGENCE THIONVILLOISE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 4 Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE
Tél. : 03 82 53 25 71 - N°SIREN : 823 486 394 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10755853504

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2457E2732209H](https://observatoire-dpe.ademe.fr/)



À propos des recommandations d'amélioration de la performance

Ces recommandations sont des conseils et il n'y a pas d'obligation réglementaire à les mettre en œuvre. Par ailleurs, elles doivent être modulées par d'éventuelles contraintes réglementaires locales.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>

Attestation d'assurance

*** RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

AXA France IARD, atteste que : ATDI
Monsieur Christophe GAUTIER
4 Place de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE

Bénéficiaire du contrat n° 1075585304 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.
Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVIC mention)
Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)
Constat de risque d'exposition au plomb (CRPE), parties privatives et parties communes
Repérage de plomb avant travaux
Mesures de concentration en plomb dans les poussières
Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
Etat de l'installation intérieure de gaz
Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté
Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
Conseil et étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
Métrage surfaces privative (Cmef)
Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces
Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
Retenue de corps pour la réalisation de plans d'exécution et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
Fiche de renseignement immeuble PÉRIVAL / Bim
Etat des lieux localif
Constat logement décent
Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
Installation de détecteurs de fumée
Diagnostic télétravail
Diagnostic de performance numérique
Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
Etat des nuisances et pollutions (ERP)
Constat sécurité piscine
Millimètres de copropriété, tantièmes de charges
Diagnostic Technique Global (DTG) / Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT)

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31^{er} janvier 2025, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de réévaluation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 19 décembre 2023, pour la Société AXA

ATTESTATION

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 080 Euros
Siège social : 113, Terrasse de France - 92752 Nanterre Cedex 122 037 480 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 723 037 480
Options d'assurances exonerées de TVA - art. 263.C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Certifications

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°1711

Monsieur HUA DA Nicolas

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 26/06/2023 ; - Date d'expiration : 25/06/2030
Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 26/06/2023 ; - Date d'expiration : 25/06/2030
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 26/06/2023 ; - Date d'expiration : 25/06/2030
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 26/05/2023 ; - Date d'expiration : 25/05/2030
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 26/05/2023 ; - Date d'expiration : 25/05/2030
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/05/2023 ; - Date d'expiration : 25/05/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 26/06/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC
Salles d'examen : 73773, rue Desnouettes - 75015 PARIS
Tél : 05 33 89 36 30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914918800032 - RCS BORDEAUX - 809 149 188 - Code APE : 7022 Z
EnR87@ LE CERTIFICAT V011 Du 16-12-2022

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Christophe GAUTIER, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet Agenda Diagnostics
ATDI
4 place de la vieille porte 57100 Thionville
SAS au capital de 5 000 €
SIRET 823 486 394 000 21